



Assemblée générale

Distr. générale
11 mai 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-deuxième session
Point 161 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 1159 (1998) du 27 mars 1998, le Conseil de sécurité a établi la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), avec effet au 15 avril 1998, pour une période initiale de trois mois, jusqu'au 15 juillet 1998. Il a aussi autorisé le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour assurer le déploiement intégral de la MINURCA au 15 avril 1998. Le présent rapport contient les prévisions budgétaires se rapportant à l'établissement et au fonctionnement de la MINURCA pendant la période du 27 mars au 30 juin 1998, y compris la période de transition de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) à la MINURCA, et au maintien de la Mission du 1er juillet au 30 novembre 1998. Sur la base du coût intégral, le montant brut des ressources à prévoir s'élève à 20 776 000 dollars (montant net : 20 438 400 dollars) pour la période du 27 mars au 30 juin 1998, y compris des contributions volontaires en nature budgétisées dont la valeur est estimée à 967 400 dollars, et à 28 774 500 dollars (montant net : 28 038 000 dollars) pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998, y compris des contributions volontaires en nature budgétisées dont la valeur est estimée à 1 137 500 dollars.

Les dépenses prévues correspondent à un effectif autorisé de 1 350 soldats et 24 policiers civils, secondés par 179 civils (106 fonctionnaires internationaux et 73 agents locaux). Les ressources nécessaires pour la période du 1er décembre 1998 au 30 juin 1999 seront présentées à l'Assemblée générale dans un additif au présent rapport.

Les mesures que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au paragraphe 20 du rapport. L'Assemblée devra notamment : a) ouvrir un crédit d'un montant brut de 19 808 600 dollars (montant net : 19 471 000 dollars) aux fins de l'établissement et du fonctionnement de la MINURCA pendant la période du 27 mars au 30 juin 1998, et mettre



en recouvrement les sommes correspondantes; b) ouvrir un crédit d'un montant brut de 27 637 000 dollars (montant net : 26 900 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er juillet au 30 novembre 1998; c) mettre en recouvrement un montant brut de 2 762 700 dollars (montant net : 2 689 100 dollars) pour la période du 1er au 15 juillet 1998; et d) mettre en recouvrement un montant brut de 5 527 400 dollars (montant net : 5 380 100 dollars) par mois au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la MINURCA au-delà du 15 juillet 1998.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	4
II. Mandat politique	5-6	4
III. Plan des opérations et ressources requises	7	5
IV. Administration financière	8-10	6
A. Exercice budgétaire	8	6
B. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	9-10	6
V. Remboursement des pays qui fournissent des contingents	11	6
VI. Signature de l'accord sur le statut des forces	12	6
VII. Prévisions de dépenses pour la période du 27 mars au 30 juin 1998	13-14	7
VIII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998	15-16	7
IX. Effectifs nécessaires	17-19	8
X. Mesures que l'Assemblée générale devra prendre	20	9
 Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 27 mars au 30 juin 1998		10
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998		15
III. Prévisions de dépenses pour la période du 27 mars au 30 juin 1998 et du 1er juillet au 30 novembre 1998 : indications complémentaires		19
A. Coûts et ratios propres à la Mission		19
B. Dépenses prévues non renouvelables		28
C. Explications supplémentaires		35
IV. Organigramme		45
A. Composante civile		45
B. Composante militaire		46
V. Tableau d'effectifs proposés		47
VI. Parc automobile		48
VII. Contributions volontaires et contributions à des fonds d'affectation spéciale		49
A. Contributions volontaires		49
B. Fonds d'affectation spéciale		49
VIII. Définition d'emploi		50
Carte		51

I. Introduction

1. Par sa résolution 1159 (1998) du 27 mars 1998, le Conseil de sécurité a établi la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), avec effet au 15 avril 1998, pour une période initiale de trois mois, jusqu'au 15 juillet 1998. Par la même résolution, il a autorisé les États Membres participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) et ceux qui fournissent un soutien logistique à assurer la sécurité et la liberté de circulation de leur personnel et décidé que cette autorisation prendrait fin le 15 avril 1998. Le Conseil a aussi autorisé le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour assurer le déploiement intégral de la MINURCA au 15 avril 1998 de façon qu'elle puisse prendre le relais de la MISAB en bon ordre.

2. Avec l'établissement formel de la MINURCA, le commandement des forces de la MISAB a été transféré à l'ONU le 15 avril 1998. Conformément au paragraphe 11 de la résolution 1159 (1998) du Conseil de sécurité, ce transfert de commandement a été précédé par une période de transition, du 27 mars au 14 avril 1998, durant laquelle le précurseur du quartier général de l'ONU, comprenant du personnel militaire et civil et le matériel essentiel, a été déployé à Bangui.

3. Au paragraphe 2 de l'annexe à son rapport du 23 février 1998 (S/1998/148), le Secrétaire général a indiqué que le mandat de la Mission serait de durée limitée et, sous réserve de la décision du Conseil de sécurité, prendrait fin 90 jours après la proclamation des résultats des élections. Toutefois, la réduction des effectifs de la MINURCA commencerait au plus tard 60 jours après cette date. En attendant que le Secrétaire général lui présente, au plus tard le 20 juin 1998, comme le Conseil de sécurité le lui a demandé aux paragraphes 15 et 16 de sa résolution 1159 (1998), un rapport concernant la mise en oeuvre du mandat de la MINURCA et de ses recommandations concernant le rôle que l'ONU pourrait jouer dans le processus électoral, le projet de budget de la MINURCA au titre de l'exercice allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 porte seulement sur la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 et indique les ressources nécessaires aux fins du fonctionnement de la Mission compte tenu du calendrier prévu, selon lequel les élections auront lieu en août/septembre 1998. Les dépenses prévues au titre du retrait des contingents et de la liquidation de la Mission seraient présentées ultérieurement à l'Assemblée générale, quand le Conseil de sécurité aurait pris une décision sur l'avenir de la Mission.

4. En attendant la présentation du présent rapport sur le financement de la MINURCA, le Contrôleur, dans sa lettre datée du 30 mars 1998, a demandé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 12 844 900 dollars (montant net : 12 469 900 dollars) pour répondre aux besoins immédiats de la Mission au cours de la période du 27 mars au 30 juin 1998. Dans une lettre de son Président datée du 13 avril 1998, le Comité consultatif a approuvé cette demande, sans préjudice de toute décision qu'il pourrait prendre au sujet du rapport détaillé sur le financement de la Mission.

II. Mandat politique

5. Le mandat de la MINURCA, avec un effectif autorisé de 1 350 soldats, comprend les éléments ci-après :

- a) Contribuer à maintenir et à renforcer la sécurité et la stabilité, ainsi que la liberté de mouvement à Bangui et aux environs;
- b) Aider les forces nationales de sécurité à maintenir l'ordre et à protéger les installations clefs à Bangui;

- c) Superviser et contrôler le stockage de toutes les armes récupérées dans le cadre de l'opération de désarmement et en surveiller la destination finale;
- d) Assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies ainsi que la sûreté et la sécurité des biens de l'Organisation des Nations Unies;
- e) Apporter une aide, en coordination avec d'autres efforts internationaux, dans le cadre d'un programme de courte durée de formation d'instructeurs de police et d'autres efforts de renforcement des capacités de la police nationale, et fournir des conseils concernant la restructuration de la police nationale et des forces spéciales de sécurité;
- f) Fournir des conseils et un appui technique aux organismes électoraux nationaux en ce qui concerne le code électoral et les moyens à mettre en oeuvre pour organiser les élections législatives prévues pour août/septembre 1998.

6. Au paragraphe 14 de sa résolution 1159 (1998), le Conseil de sécurité s'est félicité de la nomination par le Secrétaire général, au sein de la MINURCA, de son Représentant spécial en République centrafricaine qui :

- a) Aidera à promouvoir les réformes nécessaires pour assurer la réconciliation nationale, la sécurité et la stabilité dans le pays;
- b) Dirigera la MINURCA;
- c) Aura autorité générale sur toutes les activités entreprises par les Nations Unies en République centrafricaine à l'appui du mandat de la MINURCA;
- d) Offrira ses bons offices et sa médiation entre les gouvernements et les partis politiques;
- e) Offrira ses conseils et facilitera l'assistance technique dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect de l'état de droit;
- f) Coopérera avec les autres partenaires internationaux, y compris les institutions financières internationales, dans le but d'appuyer les activités visant à poser les bases d'une paix durable, de la reconstruction nationale et du développement du pays;
- g) Encouragera les institutions et programmes des Nations Unies à fournir une assistance à la République centrafricaine, en particulier dans les domaines mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (S/1998/148).

III. Plan des opérations et ressources requises

7. Le plan des opérations de la MINURCA et les ressources dont elle aura besoin sont décrits dans l'annexe au rapport du 23 février 1998 que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité (S/1998/148). Pour que la MINURCA puisse atteindre les objectifs énoncés dans son plan d'opérations, elle aura besoin des éléments suivants : a) une composante militaire de 1 350 soldats, tous grades confondus, placée sous la direction du commandant de la Force, et comprenant six compagnies d'infanterie motorisées, un escadron renforcé de véhicules blindés légers, des compagnies d'infanterie pour assurer la sécurité et une réaction rapide, appuyées par une section de mortiers lourds et une section amphibie, ainsi qu'une unité de logistique, une unité de transmissions et une unité sanitaire; b) une composante police civile de 24 spécialistes de la police civile commandés par un conseiller principal de la police civile; c) le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de mission et des bureaux fonctionnels comprenant 26 fonctionnaires internationaux et 21 agents locaux; d) une composante administrative comprenant 79 fonctionnaires internationaux et 52 agents locaux, placée sous la direction d'un Chef de l'administration.

On trouvera dans l'annexe IV au présent rapport des organigrammes de la composante civile et de la composante militaire de la Mission.

IV. Administration financière

A. Exercice budgétaire

8. Conformément à la section I de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, l'exercice budgétaire couvre la période de 12 mois allant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante. Le Secrétaire général a proposé la création d'un compte spécial de la MINURCA aux fins de la comptabilisation des contributions reçues et des dépenses engagées au titre de la Mission.

B. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

9. Le Gouvernement français a fourni une contribution volontaire en nature consistant en services de transport aérien pour le déploiement de contingents et a renoncé en partie au remboursement des coûts du matériel militaire et des services médicaux fournis à la MINURCA. Ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe VII au présent rapport, la valeur de cette contribution est estimée à 967 400 dollars pour la période du 27 mars au 30 juin 1998 et à 1 137 500 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998. Le Gouvernement danois a indiqué qu'il avait l'intention de fournir du matériel et du personnel de radiodiffusion pour renforcer les capacités d'information de la Mission. Au moment de l'établissement du présent rapport, la valeur de cette contribution n'avait pas encore été déterminée.

10. Conformément au paragraphe 18 de la résolution 1159 (1998) du Conseil de sécurité, un fonds d'affectation spéciale a été créé pour permettre aux États Membres de verser des contributions volontaires pour soutenir les activités de la MINURCA et aider au financement de la Mission. Au 1er mai 1998, aucune contribution volontaire n'avait été reçue au titre de ce fonds.

V. Remboursement des pays qui fournissent des contingents

11. Des contingents ont été fournis à la MINURCA par les Gouvernements des pays suivants : Burkina Faso, Canada, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Mali, Sénégal, Tchad et Togo. En outre, le Gouvernement égyptien a indiqué qu'il était prêt à déployer des contingents en mai 1998. Le remboursement, aux taux standard, des dépenses relatives aux contingents sera autorisé lorsque l'Assemblée générale aura approuvé le projet de budget de la Mission et que les contributions mises en recouvrement auront été reçues.

VI. Signature de l'accord sur le statut des forces

12. En réponse à la lettre du 22 avril 1998, par laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et chef de la MINURCA lui avait transmis un projet d'accord sur le statut des forces, le Gouvernement de la République centrafricaine a indiqué que les clauses dudit projet d'accord rencontraient son agrément. Le Gouvernement de la République centrafricaine a également confirmé qu'il fournirait à la MINURCA, à titre gratuit, des installations d'hébergement à Camp Beal. Au moment

de l'établissement du présent rapport, la valeur de cette contribution n'avait pas encore été déterminée.

VII. Prévisions de dépenses pour la période du 27 mars au 30 juin 1998

13. Le montant brut des dépenses prévues au titre de l'établissement et du fonctionnement de la MINURCA pour la période du 27 mars au 30 juin 1997, y compris la période de transition du 27 mars au 14 avril 1998, s'élèvent, sur la base du coût intégral, à 20 776 000 dollars (20 438 400 dollars), compte tenu de contributions volontaires en nature budgétisées dont la valeur est estimée à 967 400 dollars. Sur ce total, les dépenses non renouvelables d'établissement initial représentent 7 493 500 dollars (montants brut et net), compte tenu d'une contribution volontaire en nature budgétisée dont la valeur s'élève à 407 200 dollars, et le montant brut des dépenses renouvelables est estimé à 13 282 500 dollars (montant net : 12 944 900 dollars), compte tenu d'une contribution volontaire budgétisée dont la valeur s'élève à 560 200 dollars. Les dépenses prévues correspondent à un effectif de 1 350 soldats, 24 spécialistes de la police civile, 106 fonctionnaires internationaux et 73 agents locaux. Environ 60 % des prévisions ont été calculées sur la base des ratios et coûts standard figurant dans le Manuel des coûts standard, les 40 % restants se rapportant à des besoins propres à la Mission et d'autres éléments susceptibles de s'écarter des normes qui sont décrites dans l'annexe III.A au présent rapport.

14. La répartition des coûts figurant à l'annexe I fait apparaître le montant total des dépenses prévues pour la période du 27 mars au 30 juin 1998 (colonne 1); les ressources nécessaires pour la période de transition allant du 27 mars au 14 avril 1998 (colonne 2), les ressources nécessaires pour la période initiale du mandat, du 15 avril au 30 juin 1998 (colonne 3), les dépenses non renouvelables (colonne 4) et les dépenses renouvelables (colonne 5). On trouvera dans l'annexe III des informations supplémentaires concernant les prévisions de dépenses. La section A présente les paramètres budgétaires propres à la Mission, la section B les dépenses non renouvelables et la section C des explications supplémentaires concernant les prévisions de dépenses.

VIII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998

15. Le montant brut des dépenses prévues au titre du fonctionnement de la MINURCA du 1er juillet au 30 novembre 1998 s'élève, sur la base du coût intégral, à 28 774 500 dollars (montant net : 28 038 000 dollars), y compris des contributions volontaires en nature budgétisées dont la valeur est estimée à 1 137 500 dollars. Les prévisions de dépenses correspondent à un effectif de 1 350 soldats, 24 spécialistes de la police civile, 106 fonctionnaires internationaux et 73 agents locaux. Environ 55 % des prévisions sont fondées sur les ratios et coûts standard figurant dans le Manuel des coûts standard, les 45 % restants se rapportant à des besoins propres à la Mission et d'autres éléments susceptibles de s'écarter des normes qui sont décrites dans l'annexe III.A au présent rapport.

16. Les ressources nécessaires pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 sont présentées dans la colonne 1 de l'annexe II. Les colonnes 2 et 3 de cette annexe donnent la ventilation des ressources nécessaires pour les première et deuxième quinzaine du mois de juillet, respectivement. La colonne 4 indique le montant estimatif mensuel des ressources à prévoir au titre du fonctionnement de la MINURCA, et la colonne 5 le montant total des

dépenses à prévoir pour la période du 1er août au 30 novembre 1998. On trouvera dans l'annexe III.A des informations sur les paramètres budgétaires propres à la Mission et dans l'annexe III.C des explications supplémentaires concernant les prévisions de dépenses.

IX. Effectifs nécessaires

17. On trouvera ci-après le tableau d'effectifs proposé pour la MINURCA, comprenant 179 postes, dont 106 postes de fonctionnaire international et 73 postes d'agent local. Il est proposé de maintenir pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 les effectifs prévus pour la période du 27 mars au 30 juin 1998.

Effectifs nécessaires

Classe	Nombre de postes (1998)	
	27 mars-30 juin	1er juillet-30 novembre
Secrétaire général adjoint	1	1
D-1	3	3
P-5	6	6
P-4	11	11
P-3	14	14
P-2/1	1	1
Total partiel	36	36
Service mobile	37	37
Agents des services généraux	30	30
Service de sécurité	3	3
Total partiel	70	70
Personnel local	73	73
Total partiel	73	73
Total	179	179

18. La structure proposée en ce qui concerne la composante civile de la Mission prévoit la création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, des bureaux fonctionnels et des bureaux d'appui administratif et technique. On trouvera l'organigramme de la MINURCA dans l'annexe IV.A et la répartition proposée du personnel civil par catégorie et par bureau dans l'annexe V. Les titres fonctionnels et définitions d'emploi du personnel civil international figurent dans le Manuel des coûts standard.

19. Pour mettre en oeuvre la recommandation du Bureau des services de contrôle interne tendant à ce que l'ONU prenne des mesures pour recevoir de meilleurs services aériens, la Mission comprend une Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes et le tableau d'effectifs proposé comprend un poste de spécialiste de la sécurité aérienne. On trouvera à l'annexe VIII une définition d'emploi correspondant au poste proposé. Le Chef de la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, en plus des fonctions décrites dans le Manuel des coûts standard, conseillera le Chef de l'administration sur toutes les questions se rapportant aux opérations aériennes et sera responsable de la gestion des contrats d'affrètement d'avions pour la Mission.

X. Mesures que l'Assemblée générale devra prendre

20. L'Assemblée générale devra prendre les mesures ci-après en ce qui concerne le financement de la MINURCA :

a) Créer pour la MINURCA un compte spécial auquel seront inscrits les contributions reçues et les dépenses engagées au titre de la Mission;

b) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 19 808 600 dollars (montant net : 19 471 000 dollars) aux fins de l'établissement et du fonctionnement de la MINURCA pendant la période du 27 mars au 30 juin 1998, y compris le montant brut de 12 844 900 dollars (montant net : 12 469 900 dollars) déjà autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et mettre en recouvrement les sommes correspondantes;

c) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 27 637 000 dollars (montant net : 26 900 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er juillet au 30 novembre 1998;

d) Mettre en recouvrement un montant brut de 2 762 700 dollars (montant net : 2 689 100 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er au 15 juillet 1998;

e) Mettre en recouvrement un montant brut de 5 527 400 dollars (montant net : 5 380 100 dollars) par mois au cours de la période postérieure au 15 juillet 1998, sous réserve de la prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 27 mars au 30 juin 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Montant total (2)+(3)	27 mars- 14 avril (période de transition)	15 avril-30 juin		
Total (4)+(5)			Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	
1. Personnel militaire					
<i>a) Observateurs militaires</i>	-	-	-	-	-
<i>b) Contingents</i>					
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	3 382,0	-	3 382,0	-	3 382,0
Détente et loisirs	16,5	-	16,5	-	16,5
Rations	1 549,0	-	1 549,0	202,5	1 346,5
Indemnité journalière	128,0	-	128,0	-	128,0
Déploiement, relève et rapatriement	902,0	-	902,0	902,0	-
Autres frais de voyage	50,8	50,8	-	-	-
Indemnité d'habillement et d'équipement	229,5	-	229,5	-	229,5
Total partiel	6 257,8	50,8	6 207,0	1 104,5	5 102,5
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>					
Matériel appartenant aux contingents	1 275,6	-	1 275,6	-	1 275,6
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	111,3	-	111,3	-	111,3
Total partiel	1 386,9	-	1 386,9	-	1 386,9
Total, rubrique 1	7 644,7	50,8	7 593,9	1 104,5	6 489,4
2. Personnel civil					
<i>a) Police civile</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	141,0	-	141,0	-	141,0
Frais de voyage	64,8	-	64,8	64,8	-
Indemnité d'habillement et d'équipement	2,4	-	2,4	-	2,4
Total partiel	208,2	-	208,2	64,8	143,4
<i>b) Personnel international et personnel local</i>					
Traitements du personnel international	1 115,1	21,7	1 093,4	-	1 093,4
Traitements du personnel local	102,7	4,2	98,5	-	98,5
Heures supplémentaires	5,1	-	5,1	-	5,1
Dépenses communes de personnel	753,0	101,3	651,7	-	651,7
Indemnité de subsistance (missions)	826,0	8,5	817,5	-	817,5
Autres frais de voyage	221,0	182,0	39,0	-	39,0
Total partiel	3 022,9	317,7	2 705,2	-	2 705,2
<i>c) Personnel contractuel international</i>	-	-	-	-	-
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	-	-	-	-	-

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Montant total (2)+(3)	27 mars- 14 avril (période de transition)	15 avril-30 juin		
			Total (4)+(5)	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
<i>e) Personnel fourni par les gouvernements</i>	-	-	-	-	-
Indemnité de subsistance (missions)	1,5	-	1,5	-	1,5
Frais de voyage	9,7	-	9,7	-	9,7
Total partiel	11,2	-	11,2	-	11,2
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	-	-	-	-	-
Total, rubrique 2	3 242,3	317,7	2 924,6	64,8	2 859,8
3. Locaux/hébergement					
Location de locaux	61,0	-	61,0	-	61,0
Aménagement et rénovation des locaux	697,5	-	697,5	697,5	-
Fournitures d'entretien	22,5	-	22,5	-	22,5
Services d'entretien	33,2	-	33,2	-	33,2
Éclairage, chauffage, énergie et eau	286,5	-	286,5	-	286,5
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	118,2	-	118,2	11,3	106,9
Total, rubrique 3	1 218,9	-	1 218,9	708,8	510,1
4. Remise en état des infrastructures					
Amélioration des pistes d'atterrissage	7,5	-	7,5	-	7,5
Amélioration des routes	12,5	-	12,5	10,0	2,5
Réparation des ponts	-	-	-	-	-
Total, rubrique 4	20,0	-	20,0	10,0	10,0
5. Transports					
Achat de véhicules	1 690,6	-	1 690,6	1 690,6	-
Location de véhicules	225,0	-	225,0	-	225,0
Matériel d'atelier	16,4	-	16,4	16,4	-
Pièces de rechange, réparations et entretien	78,8	-	78,8	-	78,8
Carburants et lubrifiants	235,0	-	235,0	-	235,0
Assurance	9,1	-	9,1	-	9,1
Total, rubrique 5	2 254,9	-	2 254,9	1 707,0	547,9
6. Opérations aériennes					
<i>a) Hélicoptères</i>					
Location/affrètement	68,0	-	68,0	-	68,0
Carburants et lubrifiants	17,7	-	17,7	-	17,7
Déploiement/retrait	160,0	-	160,0	160,0	-
Vols de ravitaillement	-	-	-	-	-
Peinture/préparation	20,0	-	20,0	20,0	-
Assurance responsabilité et risques de guerre)	0,2	-	0,2	-	0,2
Total partiel	265,9	-	265,9	180,0	85,9

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Montant total (2)+(3)	27 mars- 14 avril (période de transition)	15 avril-30 juin		
Total (4)+(5)			Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	
b) Avions					
Location/affrètement	663,0	-	663,0	-	663,0
Carburant et lubrifiants	174,6	-	174,6	-	174,6
Déploiement/retrait	67,0	-	67,0	67,0	-
Peinture/préparation	0,5	-	0,5	0,5	-
Assurance responsabilité et risques de guerre	1,0	-	1,0	-	1,0
Total partiel	906,1	-	906,1	67,5	838,6
c) Indemnité de subsistance des équipages	126,8	-	126,8	-	126,8
d) Autres dépenses					
Droits d'atterrissage et manutention au sol	20,0	-	20,0	-	20,0
Total, rubrique 6	1 318,8	-	1 318,8	247,5	1 071,3
7. Opérations navales					
Carburant	0,5	-	0,5	-	0,5
Total, rubrique 7	0,5	-	0,5	-	0,5
8. Transmissions					
a) Éléments complémentaires					
Matériel de transmissions	1 158,0	-	1 158,0	1 014,9	143,1
Pièces de rechange et fournitures	44,8	-	44,8	-	44,8
Matériel d'atelier et d'essai	102,7	-	102,7	102,7	-
Communications par réseaux commerciaux	86,3	-	86,3	-	86,3
Total partiel	1 391,8	-	1 391,8	1 117,6	274,2
b) Contrat de raccordement au réseau					
Total, rubrique 8	1 391,8	-	1 391,8	1 117,6	274,2
9. Matériel divers					
Mobilier de bureau	73,6	-	73,6	73,6	-
Matériel de bureau	238,1	-	238,1	171,3	66,8
Matériel informatique	887,8	-	887,8	887,8	-
Matériel d'observation	131,5	-	131,5	128,8	2,7
Matériel d'hébergement	57,5	-	57,5	57,5	-
Autre matériel divers	101,6	-	101,6	101,6	-
Pièces de rechange, réparations et entretien	67,0	-	67,0	-	67,0
Total, rubrique 9	1 557,1	-	1 557,1	1 420,6	136,5
10. Fournitures et services					
a) Services divers					
Services contractuels	130,5	-	130,5	-	130,5
Services informatiques	2,5	-	2,5	-	2,5
Services et traitements médicaux	291,8	-	291,8	-	291,8

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Montant total (2)+(3)	27 mars- 14 avril (période de transition)	15 avril-30 juin		
			Total (4)+(5)	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
Demandes d'indemnisation et règlements	5,0	-	5,0	-	5,0
Dépenses de représentation	1,0	-	1,0	-	1,0
Autres services divers	5,0	-	5,0	-	5,0
Total partiel	435,8	-	435,8	-	435,8
<i>b) Fournitures diverses</i>					
Papeterie et fournitures de bureau	22,5	-	22,5	-	22,5
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	10,0	-	10,0	-	10,0
Abonnements	1,0	-	1,0	-	1,0
Fournitures électriques	21,7	-	21,7	-	21,7
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	13,7	-	13,7	13,7	-
Fournitures pour la défense des périmètres	2,5	-	2,5	-	2,5
Cartes opérationnelles	10,0	-	10,0	-	10,0
Autres fournitures diverses	8,8	-	8,8	-	8,8
Intendance et magasins	118,6	-	118,6	-	118,6
Total partiel	208,8	-	208,8	13,7	195,1
Total, rubrique 10	644,6	-	644,6	13,7	630,9
11. Fournitures et services liés aux élections	-	-	-	-	-
12. Programmes d'information					
Matériel	2,3	-	2,3	2,3	-
Fournitures et accessoires	2,5	-	2,5	-	2,5
Services contractuels	4,0	-	4,0	-	4,0
Dépenses de production du Département de l'information	-	-	-	-	-
Total, rubrique 12	8,8	-	8,8	2,3	6,5
13. Programmes de formation					
Matériel de formation	41,7	-	41,7	41,7	-
Supports pédagogiques	1,8	-	1,8	-	1,8
Total, rubrique 13	43,5	-	43,5	41,7	1,8
14. Programmes de déminage	-	-	-	-	-
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	-	-	-	-	-
16. Fret aérien et de surface					
Transport du matériel appartenant aux contingents	920,0	-	920,0	920,0	-
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	172,5	-	172,5	135,0	37,5
Total, rubrique 16	1 092,5	-	1 092,5	1 055,0	37,5
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	-	-	-	-	-
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-	-

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
				15 avril-30 juin	
		27 mars- 14 avril (période de transition)		Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
	Montant total (2)+(3)		Total (4)+(5)		
19. Contributions du personnel					
Personnel international	316,2	6,3	309,9	-	309,9
Personnel local	21,4	0,9	20,5	-	20,5
Total, rubrique 19	337,6	7,2	330,4	-	330,4
Total brut, rubriques 1 à 19	20 776,0	375,7	20 400,3	7 493,5	12 906,8
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(337,6)	(7,2)	(330,4)	-	(330,4)
21. Contributions volontaires en nature budgétisées	(967,4)	-	(967,4)	(407,2)	(560,2)
Total, rubriques 20 et 21	(1 305,0)	(7,2)	(1 297,8)	(407,2)	(890,6)
Total brut	19 808,6	375,7	19 432,9	7 086,3	12 346,6
Total net	19 471,0	368,5	19 102,5	7 086,3	12 016,2
22. Contributions volontaires en nature non budgétisées	-	-	-	-	-
Total des ressources	19 471,0	368,5	19 102,5	7 086,3	12 016,2

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Montant total (2)+(3)+(5)	1er août-30 novembre			Coût total (4)×4
		1er-15 juillet	16-31 juillet	Coût mensuel	
1. Personnel militaire					
a) <i>Observateurs militaires</i>	-	-	-	-	-
b) <i>Contingents</i>					
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	6 918,0	691,8	691,8	1 383,6	5 534,4
Détente et loisirs	133,5	13,3	13,4	26,7	106,8
Rations	2 808,0	280,8	280,8	561,6	2 246,4
Indemnité journalière	264,5	26,4	26,5	52,9	211,6
Indemnité d'habillement et d'équipement	472,5	47,2	47,3	94,5	378,0
Total partiel	10 596,5	1 059,5	1 059,8	2 119,3	8 477,2
c) <i>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>					
Matériel appartenant aux contingents	1 955,5	195,5	195,6	391,1	1 564,4
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	229,0	22,9	22,9	45,8	183,2
Total partiel	2 184,5	218,4	218,5	436,9	1 747,6
Total, rubrique 1	12 781,0	1 277,9	1 278,3	2 556,2	10 224,8
2. Personnel civil					
a) <i>Police civile</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	459,0	45,9	45,9	91,8	367,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	2,5	0,2	0,3	0,5	2,0
Total partiel	461,5	46,1	46,2	92,3	369,2
b) <i>Personnel international et personnel local</i>					
Traitements du personnel international	2 444,0	244,4	244,4	488,8	1 955,2
Traitements du personnel local	208,0	20,8	20,8	41,6	166,4
Heures supplémentaires	10,0	1,0	1,0	2,0	8,0
Dépenses communes de personnel	1 509,0	150,9	150,9	301,8	1 207,2
Indemnité de subsistance (missions)	1 903,5	190,3	190,4	380,7	1 522,8
Autres frais de voyage	95,5	9,5	9,6	19,1	76,4
Total partiel	6 170,0	616,9	617,1	1 234,0	4 936,0
c) <i>Personnel contractuel international</i>	-	-	-	-	-
d) <i>Volontaires des Nations Unies</i>	-	-	-	-	-
e) <i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	-	-	-	-	-

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Montant total (2)+(3)+(5)	1er août-30 novembre			Coût total (4)×4
		1er-15 juillet	16-31 juillet	Coût mensuel	
Indemnité de subsistance (missions)	8,0	0,8	0,8	1,6	6,4
Frais de voyage	43,5	4,3	4,4	8,7	34,8
Total partiel	51,5	5,1	5,2	10,3	41,2
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	-	-	-	-	-
Total, rubrique 2	6 683,0	668,1	668,5	1 336,6	5 346,4
3. Locaux/hébergement					
Location de locaux	112,0	11,2	11,2	22,4	89,6
Fournitures d'entretien	45,0	4,5	4,5	9,0	36,0
Services d'entretien	69,0	6,9	6,9	13,8	55,2
Éclairage, chauffage, énergie et eau	573,0	57,3	57,3	114,6	458,4
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	226,0	22,6	22,6	45,2	180,8
Total, rubrique 3	1 025,0	102,5	102,5	205,0	820,0
4. Remise en état des infrastructures					
Amélioration des pistes d'atterrissage	15,0	1,5	1,5	3,0	12,0
Amélioration des routes	5,0	0,5	0,5	1,0	4,0
Total, rubrique 4	20,0	2,0	2,0	4,0	16,0
5. Transports					
Location de véhicules	1 125,0	112,5	112,5	225,0	900,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	157,5	15,7	15,8	31,5	126,0
Carburants et lubrifiants	470,0	47,0	47,0	94,0	376,0
Assurance	49,5	4,9	5,0	9,9	39,6
Total, rubrique 5	1 802,0	180,1	180,3	360,4	1 441,6
6. Opérations aériennes					
<i>a) Hélicoptères</i>					
Location/affrètement	680,0	68,0	68,0	136,0	544,0
Carburants et lubrifiants	177,0	17,7	17,7	35,4	141,6
Assurance responsabilité et risques de guerre	1,5	0,1	0,2	0,3	1,2
Total partiel	858,5	85,8	85,9	171,7	686,8
<i>b) Avions</i>					
Location/affrètement	1 657,5	165,7	165,8	331,5	1 326,0
Carburants et lubrifiants	436,5	43,6	43,7	87,3	349,2
Assurance responsabilité et risques de guerre	2,5	0,2	0,3	0,5	2,0
Total partiel	2 096,5	209,5	209,8	419,3	1 677,2
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	436,0	43,6	43,6	87,2	348,8
<i>d) Autres dépenses</i>					
Droits d'atterrissage et manutention au sol	22,0	2,2	2,2	4,4	17,6
Total, rubrique 6	3 413,0	341,1	341,5	682,6	2 730,4

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
				<i>1er août-30 novembre</i>	
	<i>Montant total (2)+(3)+(5)</i>	<i>1er-15 juillet</i>	<i>16-31 juillet</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût total (4)×4</i>
7. Opérations navales					
Carburant	1,0	0,1	0,1	0,2	0,8
Total, rubrique 7	1,0	0,1	0,1	0,2	0,8
8. Transmissions					
<i>a) Éléments complémentaires</i>					
Matériel de transmissions	310,0	31,0	31,0	62,0	248,0
Pièces de rechange et fournitures	89,5	8,9	9,0	17,9	71,6
Matériel d'atelier et d'essai	-	-	-	-	-
Communications par réseaux commerciaux	172,5	17,2	17,3	34,5	138,0
Total partiel	572,0	57,1	57,3	114,4	457,6
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	-	-	-	-	-
Total, rubrique 8	572,0	57,1	57,3	114,4	457,6
9. Matériel divers					
Matériel de bureau	138,0	13,8	13,8	27,6	110,4
Matériel d'observation	5,5	0,5	0,6	1,1	4,4
Pièces de rechange, réparations et entretien	134,0	13,4	13,4	26,8	107,2
Total, rubrique 9	277,5	27,7	27,8	55,5	222,0
10. Fournitures et services					
<i>a) Services divers</i>					
Vérification des comptes	59,5	5,9	6,0	11,9	47,6
Services contractuels	268,0	26,8	26,8	53,6	214,4
Services informatiques	5,0	0,5	0,5	1,0	4,0
Services et traitements médicaux	611,0	61,1	61,1	122,2	488,8
Demandes d'indemnisation et règlements	10,0	1,0	1,0	2,0	8,0
Dépenses de représentation	2,0	0,2	0,2	0,4	1,6
Autres services divers	10,0	1,0	1,0	2,0	8,0
Total partiel	965,5	96,5	96,6	193,1	772,4
<i>b) Fournitures diverses</i>					
Papeterie et fournitures de bureau	45,0	4,5	4,5	9,0	36,0
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	20,0	2,0	2,0	4,0	16,0
Abonnements	2,0	0,2	0,2	0,4	1,6
Fournitures électriques	48,0	4,8	4,8	9,6	38,4
Fournitures pour la défense des périmètres	5,0	0,5	0,5	1,0	4,0
Cartes opérationnelles	20,0	2,0	2,0	4,0	16,0
Autres fournitures diverses	17,5	1,7	1,8	3,5	14,0
Intendance et magasins	249,5	24,9	25,0	49,9	199,6
Total partiel	407,0	40,6	40,8	81,4	325,6
Total, rubrique 10	1 372,5	137,1	137,4	274,5	1 098,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>1er août-30 novembre</i>				
	<i>Montant total (2)+(3)+(5)</i>	<i>1er-15 juillet</i>	<i>16-31 juillet</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût total (4)×4</i>
11. Fournitures et services liés aux élections	-	-	-	-	-
12. Programmes d'information					
Matériel					
Fournitures et accessoires	5,0	0,5	0,5	1,0	4,0
Services contractuels	8,0	0,8	0,8	1,6	6,4
Total, rubrique 12	13,0	1,3	1,3	2,6	10,4
13. Programmes de formation					
Supports pédagogiques	3,0	0,3	0,3	0,6	2,4
Total, rubrique 13	3,0	0,3	0,3	0,6	2,4
14. Programmes de déminage	-	-	-	-	-
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	-	-	-	-	-
16. Fret aérien et de surface					
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	75,0	7,5	7,5	15,0	60,0
Total, rubrique 16	75,0	7,5	7,5	15,0	60,0
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	-	-	-	-	-
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-	-
19. Contributions du personnel					
Personnel international	693,0	69,3	69,3	138,6	554,4
Personnel local	43,5	4,3	4,4	8,7	34,8
Total, rubrique 19	736,5	73,6	73,7	147,3	589,2
Total brut, rubriques 1 à 19	28 774,5	2 876,4	2 878,5	5 754,9	23 019,6
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(736,5)	(73,6)	(73,7)	(147,3)	(589,2)
21. Contributions volontaires en nature budgétisées	(1 137,5)	(113,7)	(113,8)	(227,5)	(910,0)
Total, rubriques 20 et 21	(1 874,0)	(187,3)	(187,5)	(374,8)	(1 499,2)
Total brut	27 637,0	2 762,7	2 764,7	5 527,4	22 109,6
Total net	26 900,5	2 689,1	2 691,0	5 380,1	21 520,4
22. Contributions volontaires en nature non budgétisées					
Total des ressources	26 900,5	2 689,1	2 691,0	5 380,1	21 520,4

Annexe III

**Prévisions de dépenses pour la période du 27 mars
au 30 juin 1998 et du 1er juillet au 30 novembre 1998 :
indications complémentaires**

A. Coûts et ratios propres à la Mission

Description	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)			Explication
	Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
1. Indemnité de subsistance (missions) (taux journalier)				
Les 30 premiers jours		109		Taux appliqué depuis le 15 mai 1998.
Après 30 jours		80		Idem.
À partir du 15 mai 1998		125		Taux provisoire ad hoc applicable à partir du 15 mai 1998, non soumis à réduction après 30 jours.
2. Frais de voyage (aller simple)				
Police civile		2 700		Y compris 100 kilogrammes de bagages accompagnés.
Contingents				
<i>27 mars-14 avril 1998 (période de transition)</i>				
Officiers d'état-major	20	141		Quartier général de l'échelon précurseur, indemnité journalière de subsistance seulement.
<i>15 avril-30 juin 1998 (période initiale du mandat)</i>				
Déploiement :				
Infanterie	1 000	700		Dispositions fixées dans une lettre d'attribution. Voir la section C de la présente annexe pour explications supplémentaires.
Compagnie de sécurité	120	600		Dispositions pour voyages en groupe.
Soutien logistique	230	565		Dispositions fixées dans une lettre d'attribution.
3. Personnel militaire				
Observateurs militaires		-		
Contingents	1 350			Autorisés par la résolution 1159 (1998) du Conseil de sécurité, du 27 mars 1998.
4. Rations (journalières)				
Indemnité pour les dépenses au titre des vivres et de l'eau en bouteille	1 000	11,04		Voir la section C de la présente annexe pour explications supplémentaires
Rations surgelées, sèches et fraîches				

Description	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)			Explication
	Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
a) Les 30 premiers jours	230	17		À l'exclusion du personnel militaire percevant une indemnité pour les dépenses au titre des vivres et de l'eau en bouteille. Le coût unitaire comprend les prévisions initiales pour transport aérien.
b) Après 30 jours	350	15		Réduction des frais de livraison (transport de surface).
Eau en bouteille				
a) Les 30 premiers jours	470	2,52		3 litres par personne par jour à 0,84 dollar le litre. L'eau est fournie à tout le personnel civil et militaire, à l'exclusion du personnel militaire percevant une indemnité pour les dépenses au titre des vivres et de l'eau en bouteille. Les chiffres concernant l'effectif moyen tiennent compte du retard intervenu dans le déploiement d'un contingent et dans le recrutement du personnel civil.
b) Après 30 jours	545	3,78		4,5 litres par personne par jour à 0,84 dollar le litre (consommation accrue pendant la saison des pluies). Les chiffres concernant l'effectif moyen tiennent compte des taux de vacance de postes prévus pour le personnel civil.
Rations composées	1 350	10		15 jours de réserve.
5. Matériel appartenant aux contingents				
Équipements majeurs			391 100	Chiffres calculés à partir du taux de remboursement établi pour les équipements majeurs. Voir l'annexe C pour explications supplémentaires.
Véhicules blindés de transport de troupes (y compris deux ambulances)	22		124 500	Contrats de location avec services pour la période du 15 avril au 31 mai 1998.
Peinture	297	350		Y compris les remorques appartenant aux contingents.
6. Personnel civil				
Police civile	24			Voir la section C pour explications supplémentaires.
Personnel international	106			Idem.
Personnel local	73			Idem.
7. Personnel local				
Traitement net			7 200	Calculé sur la base du barème des traitements locaux annuels à compter du 1er novembre 1990.
Dépenses communes de personnel			1 800	Idem.
Contributions du personnel			1 500	Idem.
8. Autres frais de voyage (montant total)				
<i>27 mars-14 avril 1998 (période de transition)</i>				

Description	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)			Explication
	Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
Services de planification et d'appui	20		146 600	Voir la section C pour explications supplémentaires.
Consultations politiques	5		10 500	Idem.
Missions d'évaluation et d'enquête techniques	4		24 900	Idem.
<i>15 avril-30 juin 1998 (période initiale du mandat)</i>				
Voyages du Chef de la Mission et de hauts fonctionnaires	3		25 800	Idem.
Consultations politiques	1		7 300	Idem.
Voyages dans la zone de la mission	3		5 900	Idem.
<i>1er juillet-30 novembre 1998</i>				
Voyages du Chef de la Mission et de hauts fonctionnaires	4		34 400	Idem.
Voyages dans la zone de la mission	6		12 100	Idem.
Vérification interne des comptes	2		16 000	Idem.
Tournées d'inspection médicale	1		6 000	Idem.
Voyages d'appui logistique à partir du Siège	4		26 400	Idem.
9. Personnel fourni par des gouvernements				
Équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation	11			Idem.
10. Location de locaux				
Camp Beal	330			- Bureaux de la Mission et quartier général de la Force, zone de vie des contingents, infirmerie, entrepôts (fournis par des gouvernements).
Camp M'poko	335			- Zones de vie des contingents, bureaux administratifs, hôpital, entrepôts (dépenses imputées à la rubrique Construction de locaux/bâtiments préfabriqués, voir rubrique 14 ci-dessous).
Divers sites	685		22 400	Zones de vie des contingents et bureaux.
11. Fournitures d'entretien			9 000	Le coût estimatif mensuel est calculé sur la base des schémas de consommation de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB).
12. Services d'entretien				
Fournis par l'ONU			9 000	Idem.
Fournis par les contingents			4 800	Travaux mineurs de construction et d'entretien et petites réparations (au taux établi pour le remboursement au titre du soutien autonome, soit 14 dollars par personne par mois).
13. Éclairage, chauffage, énergie et eau				
Électricité, gaz, eau			34 400	Calculé sur la base des taux courants et des schémas de consommation passée.

Description	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)			Explication
	Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
Carburant pour groupes électrogènes			80 600	Calculé sur la base d'une consommation journalière moyenne de 7 500 litres à 0,3535 dollar le litre.
14. Construction de locaux/bâtiments préfabriqués			45 200	Hébergement et restauration des contingents (aux taux établis pour le remboursement au titre du soutien autonome, soit 36 dollars et 25,25 dollars par personne par mois.
15. Remise en état des infrastructures			1 000	Entretien et réparation des routes d'accès.
			3 000	Entretien des aires de stationnement des avions, des aires de trafic et des hangars.
16. Véhicules				
De type commercial, appartenant à l'ONU				
Véhicules pour passagers	51	1:2,5 ratio		Pour 106 fonctionnaires internationaux et 24 agents de la police civile.
Autocars	12			
Réserve	20			Voir la section C pour explications supplémentaires.
De type militaire, loués par l'ONU (véhicules blindés de transport de troupes)	30			Location auprès d'une entreprise commerciale à compter du 1er juin 1998.
Appartenant aux contingents				Fournis au titre des dispositions concernant le remboursement du matériel appartenant aux contingents.
De type commercial (non blindés)	220			
Véhicules blindés	32			Y compris 22 VBTT (15 avril-31 mai 1998)
Équipement mobile (chariots élévateurs à fourche)	5			
Remorques	40			
17. Location de véhicules	30		225 000	Location auprès d'entreprises commerciales de véhicules blindés de transport de troupes à partir du 1er juin 1998, au taux de 7 500 dollars par véhicule par mois.
18. Carburants et lubrifiants				
De type commercial, appartenant à l'ONU	63		14 100	Calculé sur la base d'une consommation moyenne de 20 litres par véhicule par jour à 0,4491 dollar le litre d'essence et 0,3535 dollar le litre de carburant diesel, plus les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.
De type militaire, loué par l'ONU	30		15 700	Calculé sur la base d'une consommation journalière moyenne de 45 litres par véhicule à 0,3535 dollar le litre, plus les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.

Description	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)			Explication
	Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
Véhicules appartenant aux contingents et équipement mobile	257		64 200	Calculé sur la base d'une consommation journalière moyenne de 15 litres par véhicule pour les véhicules utilisant de l'essence et de 30 litres par véhicule pour les véhicules utilisant le carburant diesel à 0,4491 dollar le litre d'essence et 0,3535 dollar le litre de carburant diesel, plus les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.
19. Assurance				
De type commercial, appartenant à l'ONU	83		350	Montant de la prime annuelle à compter du 1er juillet 1997.
De type militaire, loué par l'ONU (véhicules blindés de transport de troupes) Appartenant aux contingents	30		400	Idem.
a) De type commercial (non blindés)	220		350	Idem.
b) De type militaire (blindés)	32		400	Idem.
c) Équipement mobile	5		25	Idem.
20. Hélicoptères (MI-8T)	2			Voir la section C pour explications supplémentaires.
Location			68 000	Idem.
Heures de vol			60	Idem.
Carburant			17 700	Calculé sur la base d'une consommation de 750 litres de l'heure à 0,3583 dollar le litre, plus les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.
Assurance au tiers			2 000	Coût annuel.
21. Avions				
<i>Hercules L 100-30</i>	1			Voir la section C pour explications supplémentaires.
Location			297 000	Idem.
Heures de vol			80	Idem.
Carburant			75 100	Calculé sur la base d'une consommation de 2 555 litres de l'heure à 0,3583 dollar le litre, plus les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.
Assurance au tiers			3 000	Coût annuel.
<i>Beechcraft BE Air 200</i>	1			Voir la section C pour explications supplémentaires.
Location			34 500	Idem.
Heures de vol			50	Idem.
Carburant			6 300	Calculé sur la base d'une consommation de 340 litres de l'heure à 0,3583 dollar le litre, plus les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.
Assurance au tiers			3 000	Coût annuel.

Description	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)			Explication
	Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
22. Indemnité de subsistance des équipages				
<i>15 avril-30 juin 1998</i>				
Zone de la mission	23		58 000	Calculé sur la base du déploiement des avions le 1er mai 1998 et de 2 hélicoptères le 1er juin et de 2 hélicoptères le 1er juillet 1998.
Vols de ravitaillement	7		5 400	Un vol par semaine à Douala (Cameroun) et un total de 3 vols à Zagreb (Croatie).
<i>1er juillet-30 novembre 1998</i>				
Zone de la mission	23		84 100	Indemnité de logement et de repas au taux de 125 dollars par personne par jour.
Vols de ravitaillement	7		3 100	Un vol pas semaine à Douala (Cameroun).
23. Autres dépenses				
Droit d'atterrissage et manutention au sol				
<i>15 avril-30 juin 1998</i>			10 000	Un vol par semaine à Douala et un total de 3 vols à Zagreb.
<i>1er juillet-30 novembre 1998</i>			4 400	Un vol par semaine à Douala.
24. Opérations navales				
Patrouilleurs motorisés fournis par les contingents	5			
Carburant			200	Calculé sur la base d'une consommation journalière de 15 litres à 0,4491 dollar le litre.
25. Transmissions				
Matériel de transmissions			62 000	Matériel appartenant aux contingents (calculé sur la base du taux établi pour le remboursement au titre du soutien autonome, soit 45,50 dollars par mois/personne pour le matériel de transmissions et 13 dollars par mois/personne pour le matériel téléphonique).
Pièces de rechange, réparations et entretien			17 900	Calculé sur la base de 7,5 % de la valeur totale du matériel appartenant à l'ONU.
26. Communications par réseaux commerciaux				
Location d'un répéteur			3 540	Calculé sur la base d'un coût annuel de 42 500 dollars.
Terminaux IMMARSAT-A	1		1 500	Frais d'utilisation prévus.
Terminaux IMMARSAT-M	10		1 500	Idem.
Coût des communications locales			8 000	Idem.
Frais postaux et coût de la valise diplomatique			5 000	Idem.

<i>Description</i>	<i>Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)</i>			<i>Explication</i>
	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
27. Matériel divers				
Fourni par les contingents				
Matériel de bureau			27 600	Fourniture de mobilier, de matériel et d'accessoires de bureaux et d'une capacité informatique (calculé sur la base du taux établi pour le remboursement au titre du soutien autonome, soit 21,25 dollars par mois/personne).
Matériel d'observation			1 100	Fourniture de jumelles pour les observations générales (calculé sur la base du taux établi pour le remboursement au titre du soutien autonome, soit 1 dollar par mois/personne).
Fourni par l'ONU				
Pièces de rechange, réparation et entretien			26 800	Calculé sur la base de 7,5 % de la valeur totale du matériel appartenant à l'ONU (10 300 dollars par mois) et 16 500 dollars par mois pour les groupes électrogènes.
28. Vérification des comptes			59 500	Coût de la vérification extérieure des comptes.
29. Services contractuels				
Fournis par l'ONU			24 200	Voir la section C pour explications supplémentaires.
Fournis par les contingents			29 400	Blanchissage et nettoyage (calculé sur la base du taux établi au titre du soutien autonome, soit 21,25 dollars par mois/personne).
30. Services informatiques			1 000	Coût mensuel estimatif pour l'entretien des logiciels et les permis d'utilisation.
31. Services et traitements médicaux				
Fournis par l'ONU			6 000	Cas dépassant les capacités des installations médicales de la Mission.
Fournis par les contingents			116 200	Services et fournitures médicaux (installation médicale de niveau II) au taux établi de 76,75 dollars par mois/personne. Voir la section C pour explications supplémentaires.
32. Dépense de représentation			400	Quelques réceptions dans le cadre de la Mission.
33. Autres services divers			2 000	Commissions bancaires, honoraires pour services juridiques divers, frais d'affranchissement pour le personnel militaire.
34. Demandes d'indemnisation et règlements			2 000	Coût mensuel estimatif.

<i>Description</i>	<i>Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)</i>			<i>Explication</i>
	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
35. Fournitures diverses				
Papeterie et fournitures de bureau			9 000	Articles de papeterie consommables et fournitures générales de bureau, fournitures pour le matériel informatique et de reproduction, impression locale de formulaires.
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage			4 000	Fournitures sanitaires et articles de nettoyage consommables (calculé sur la base des schémas de consommation de la MISAB).
Abonnements			400	Journaux, revues, publications et manuels techniques, guides des voies aériennes.
Fournitures électriques				
Fournies par l'ONU			1 000	Fournitures pour divers appareils, câbles, fils, ampoules et accessoires électriques (calculé sur la base des schémas de consommation de la MISAB).
Fournies par les contingents			8 600	Approvisionnement en électricité décentralisé par groupes électrogènes (calculé sur la base du taux établi au titre du soutien autonome, soit 25 dollars par mois/personne).
Fournitures pour la défense des périmètres			1 000	Renforcement régulier, amélioration et réparation des installations sécuritaires (grillage du périmètre, gabions, casemates, petits abris, postes d'observation).
Cartes opérationnelles			4 000	Cartes opérationnelles de la zone de la mission.
Fournitures diverses			3 500	Produits de papier et de plastique, matériels d'emballage, articles d'intendance pour les camps, tuyaux, pièces accessoires; fournitures pour les cantines et la restauration.
Intendance et magasins			49 900	Literie (draps, couvertures, couvre-matelas, oreillers, serviettes) et mobilier (lits, matelas, tables de chevet, lampes de chevet, petits placards) (calculé sur la base du taux établi au titre du soutien autonome, soit 14 dollars et 22 dollars par mois/personne, respectivement).
36. Programmes d'information				
Matériel et fournitures			1 000	Coût mensuel estimatif (matériel et fournitures photographiques, cassettes audio et vidéo, matériel de reproduction).
Services contractuels			1 500	Honoraires de consultants et de journalistes locaux, services de traduction.

<i>Description</i>	<i>Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)</i>			<i>Explication</i>
	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
37. Programmes de formation				
Supports pédagogiques			600	Fournitures et équipements divers (papier pour tableaux mobiles, fournitures pour photocopieuses, vidéocassettes).
38. Fret aérien et de surface				
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées			15 000	Diverses dépenses de fret et de camionnage non prévues à d'autres rubriques, coûts de réexpédition et de dédouanement.

B. Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>En stock</i>	<i>Lots d'équipement de départ^a</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1)+(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (4)×(5)</i>
1. Dépenses afférentes au personnel militaire						
Déploiement des contingents	—	—	—	—	—	902,0 ^b
Rations composées (réserve)	—	—	—	—	—	202,5
Total, rubrique 1	—	—	—	—	—	1 104,5
2. Dépenses afférentes au personnel civil						
Frais de voyage de la police civile	—	—	—	—	—	64,8
Total, rubrique 2	—	—	—	—	—	64,8
3. Locaux/hébergement						
Aménagement et rénovation des locaux						
Réaménagement des zones de vie et de travail militaires dans neuf emplacements (5 × 60 000 + 4 × 20 000 dollars)	—	—	—	—	—	380,0
Réaménagement de 65 villas à Camp Beal à 3 500 dollars pièce	—	—	—	—	—	227,5
Remise en état des infrastructures, Camp Beal	—	—	—	—	—	70,0
Installation de fils électriques, Camp Beal	—	—	—	—	—	20,0
Total partiel	—	—	—	—	—	697,5
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						
Unités d'entreposage à parois souples, taille moyenne	3	—	—	3	25,0	75,0
Fret à 15 %						11,3
À déduire : unités transférées des stocks						(75,0)
Total partiel	3	—	—	3		11,3
Total, rubrique 3	3	—	—	3		708,8
4. Remise en état des infrastructures						
Amélioration des routes d'accès au quartier général de la Mission						10,0
5. Transports						
<i>a) Véhicules</i>						
<i>i) 15 avril-30 septembre 1998 (véhicules transférés des stocks)^c</i>						
Berline, lourde	3	—	—	3	22,4	67,2
Jeep, 4×4, légère	40	—	—	40	14,6	584,0
Minibus	15	—	—	15	8,6	129,0
Fourgonnette (double cabine)	25	—	—	25	11,2	280,0
Total partiel	83	—	—	83		1 060,2

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>En stock</i>	<i>Lots d'équipement de départ^a</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1)+(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (4)×(5)</i>
Fret (coût effectif)						507,3
Total partiel	83	—	—	83		1 567,5
ii) 1er octobre-30 novembre 1998 (nouveaux achats) ^c						
Berline, lourde	—	—	4	4	17,0	68,0
Jeep, 4×4, légère	—	—	47	47	12,0	564,0
Autocar, léger	—	—	10	10	25,3	253,0
Autocar, moyen	—	—	2	2	72,0	144,0
Total partiel	—	—	63	63		1 029,0
Fret à 15 %						154,3
Total partiel	—	—	63	63		1 183,3
Total partiel, rubriques i) et ii)	83	—	63			2 089,2
Fret, véhicules						661,6
À déduire : véhicules transférés des stocks						(1 060,2)
Total partiel, rubrique a)	83	—	63	—		1 690,6
b) <i>Matériel d'atelier</i>						
Trousses à outils de mécanicien	6	—	—	6	1,0	6,0
Crics	5	—	—	5	0,9	4,5
Palans pour moteur	2	—	—	2	1,8	3,6
Palans pour moteur (2,5 tonnes)	4	—	—	4	2,5	10,0
Palans pour moteur (4 tonnes)	2	—	—	2	4,0	8,0
Palans pour moteur (12 tonnes)	2	—	—	2	12,0	24,0
Postes de soudage	2	—	—	2	1,0	2,0
Monte-démonte-pneus	3	—	—	3	4,0	12,0
Équilibreuse de roues	2	—	—	2	5,0	10,0
Compresseurs d'air	2	—	—	2	3,0	6,0
Rectifieuses de soupape	1	—	—	1	4,0	4,0
Rectifieuses de tambour/disques de frein	1	—	—	1	4,1	4,1
Divers	—	—	—	—	—	15,0
Total partiel	32	—	—	32		109,2
Fret à 15 %						16,4
À déduire : articles transférés des stocks						(109,2)
Total partiel, rubrique b)	32	—	—	32		16,4
Total, rubrique 5	115	—	63	32		1 707,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>En stock</i>	<i>Lois d'équipement de départ</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1)+(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (4)×(5)</i>
6. Opérations aériennes						
<i>a) Hélicoptères</i>						
Déploiement/retrait	-	-	-	-	-	160,0
Peinture/préparation	-	-	-	-	-	20,0
Total partiel, rubrique a)	-	-	-	-	-	180,0
<i>b) Avions</i>						
Déploiement/retrait	-	-	-	-	-	67,0
Peinture/préparation	-	-	-	-	-	0,5
Total partiel, rubrique b)	-	-	-	-	-	67,5
Total, rubrique 6	-	-	-	-	-	247,5
7. Opérations navales	-	-	-	-	-	-
8. Transmissions						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
Matériel VHF/UHF						
Systèmes radio mobiles	35	25	-	60	0,5	30,0
Stations radio fixes (émetteurs/récepteurs)	15	5	-	20	2,0	40,0
Stations radio fixes (sécurisées)	-	2	-	2	2,0	4,0
Postes radio mobiles (ordinaires)	50	50	150	250	0,4	100,0
Postes radio mobiles (sécurisés)	30	-	-	30	2,0	60,0
Antennes omnidirectionnelles	10	10	-	20	0,4	8,0
Stations radio fixes (air-sol)	1	1	-	2	2,5	5,0
Postes radio portables (air-sol)	-	2	8	10	1,5	15,0
Répéteurs	-	3	-	3	2,0	6,0
Répéteurs (sécurisés)	1	-	-	1	10,0	10,0
Liaison hyperfréquences numérique	-	-	1	1	80,0	80,0
Matériel HF						
Antennes fixes	-	2	-	2	3,0	6,0
Émetteurs/récepteurs fixes (avec capacité données)	-	2	-	2	9,0	18,0
Matériel de satellite						
Terminal INMARSAT A	-	1	-	1	10,0	10,0
Terminaux INMARSAT M	-	3	7	10	2,8	28,0
Station terrienne VSAT (4,6 m) (bande C)	-	-	1	1	150,0	150,0
Abris à installation rapide	1	-	-	1	250,0	250,0
Récepteurs du Système de positionnement universel	-	3	-	3	0,6	1,8

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>En stock</i>	<i>Lots d'équipement de départ</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1)+(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (4)×(5)</i>
Matériel téléphonique						
Centraux téléphoniques, 150 postes	—	—	2	2	50,0	100,0
Liaisons téléphoniques de campagne, 2 lignes	2	—	2	4	8,6	34,4
Système de multiplexage (amplification numérique)	—	—	1	1	60,0	60,0
Matériel divers						
Chargeur de batterie	20	—	—	20	0,1	2,0
Matériel de communication téléphonique (sécurisé)	—	—	1	1	8,0	8,0
Télécopieurs (sécurisés)	—	—	1	1	8,0	8,0
Télécopieurs (non sécurisés)	5	5	—	10	2,0	20,0
Appareils téléphoniques	50	100	—	150	0,1	15,0
Panneaux photovoltaïques	—	8	—	8	0,7	5,6
Trousse d'entretien du système téléphonique	—	—	1	1	4,0	4,0
Alimentation non interruptible (5 kVA)	—	4	2	6	4,0	24,0
Total partiel, rubrique a)	220	226	177	623		1 102,8
Fret (matériel transféré) (coût effectif)						239,1
Fret à 15 % (matériel neuf)						101,2
À déduire : unités transférées des stocks						(428,2)
Total partiel, matériel de transmissions	220	226	177	623		1 014,9
b) Matériel d'atelier et d'essai						
Analyseurs (communications)	1	1	—	2	12,1	24,2
Wattmètres	—	1	—	1	1,5	1,5
Oscilloscopes	1	—	—	1	5,0	5,0
Analyseurs de spectre	—	1	—	1	26,5	26,5
Analyseurs de données	—	2	—	2	14,0	28,0
Compteurs de fréquence	—	1	—	1	8,0	8,0
Établis	—	—	2	2	2,0	4,0
Blocs d'alimentation pour établis	—	2	—	2	1,5	3,0
Trousses à outils de mécanicien	—	—	2	2	1,2	2,4
Trousses à outils de technicien	—	2	—	2	0,8	1,6
Total partiel, rubrique b)	2	10	4	16		104,2
Fret à 15 %						15,6
À déduire : unités transférées des stocks						(17,1)
Total partiel, matériel d'atelier et d'essai	2	10	4	16		102,7
Total, rubrique 8	222	236	181	639		1 117,6

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	En stock	Lots d'équipement de départ*	Nombre d'unités à acheter	Nombre total d'unités proposé (1)+(2)+(3)	Coût unitaire	Coût total (4)×(5)
9. Matériel divers						
<i>a) Mobilier de bureau</i>						
Ensembles de bureau (bureaux, fauteuils, étagères, classeurs, chaises pour visiteurs)	-	-	80	80	0,8	64,0
Fret à 15 %						9,6
Total partiel, mobilier de bureau	-	-	80	80		73,6
<i>b) Matériel de bureau</i>						
Photocopieuses (capacité moyenne)	-	4	6	10	10,0	100,0
Photocopieuses (grande capacité)	-	-	2	2	18,0	36,0
Déchiqueteuses (grande capacité)	-	2	-	2	4,0	8,0
Déchiqueteuses (petite capacité)	-	3	7	10	0,5	5,0
Coffres-forts (grands)	4	-	-	4	1,0	4,0
Coffres-forts (petits)	4	-	-	4	0,8	3,2
Total partiel, rubrique b)	8	9	15	32		156,2
Fret à 15 % (matériel neuf)						22,3
À déduire : unités transférées des stocks						(7,2)
Total partiel, matériel de bureau	8	9	-	32		171,3
<i>c) Matériel informatique</i>						
Matériel électronique						
Ordinateurs de bureau avec écran	-	31	169	200	1,7	340,0
Ordinateurs portables	-	25	-	25	2,1	52,5
Imprimantes	-	43	132	175	0,5	87,5
Serveurs	-	1	4	5	30,0	150,0
Logiciels						
Logiciels d'administration	-	-	2	2	5,0	10,0
Lotus Notes	-	-	200	200	0,1	20,0
Matériel divers						
Alimentation non interruptible (2 kVA)	-	3	7	10	1,0	10,0
Alimentation non interruptible (600 kVA)	-	36	164	200	0,4	80,0
Matériel de réseau	-	-	1	1	10,0	10,0
Modem de réseau	-	2	8	10	0,2	2,0
Éléments de connectivité	-	1	-	1	10,0	10,0
Total partiel, rubrique c)	-	142	687	829		772,0
Fret à 15 %						115,8
Total partiel, matériel informatique	-	142	687	829		887,8

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	En stock	Lots d'équipement de départ ^a	Nombre d'unités à acheter	Nombre total d'unités proposé (1)+(2)+(3)	Coût unitaire	Coût total (4)×(5)
d) Groupes électrogènes						
6 kVA	5	–	–	5	2,3	11,5
75 kVA	8	–	–	8	14,4	115,2
100 kVA	1	–	–	1	18,0	18,0
160 kVA	12	–	–	12	22,0	264,0
225 kVA	2	–	–	2	28,0	56,0
Total partiel, rubrique d)	28	–	–	28		464,7
Fret (coût effectif)						– ^d
À déduire : unités transférées des stocks						(464,7)
Total partiel, groupes électrogènes	28	–	–	28		–
e) Matériel d'observation						
Dispositif d'observation nocturne	–	–	32	32	3,5	112,0
Fret à 15 %						16,8
Total partiel, matériel d'observation	–	–	32	32		128,8
f) Matériel d'hébergement						
Climatiseur (fenêtre)	100	–	100	200	0,5	100,0
Fret à 15 % (matériel neuf)						7,5 ^d
À déduire : unités transférées des stocks						(50,0)
Total partiel, matériel d'hébergement	100	–	100	200		57,5
g) Autres matériels divers						
	–	–	–	–	–	101,6 ^d
Total, rubrique 9	136	151	899	1 201		1 420,6
10. Fournitures et services						
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants						
Uniformes des agents du Service mobile	37	–	–	37	1,0	37,0
Accessoires d'uniforme réglementaires de l'ONU pour les membres des contingents	1 350	–	–	1 350	0,04	54,0
Total partiel, fournitures et services	1 387	–	–	1 387		91,0
Fret à 15 %						13,7
À déduire : articles transférés des stocks						(91,0)
Total, rubrique 10	1 387	–	–	1 387		13,7
11. Fournitures et services liés aux élections						
				–		–
12. Programmes d'information						
Émetteur radio, 250 watts	1	–	–	1	15,0	15,0
Fret à 15 %						2,3
À déduire : unités transférées des stocks						(15,0)
Total, rubrique 12	1	–	–	1		2,3

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>En stock</i>	<i>Lots d'équipement de départ^a</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1)+(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (4)×(5)</i>
13. Programmes de formation						
Matériel						
Rétroprojecteurs	-	-	4	4	0,3	1,2
Photocopieuse (grande capacité)	-	-	1	1	18,0	18,0
Déchiqueteuse (grande capacité)	-	-	1	1	4,0	4,0
Rallonges	-	-	-	-	-	0,2
Classeurs (4 tiroirs)	-	-	6	6	0,3	1,8
Écrans de télévision	-	-	1	1	0,7	0,7
Magnétoscopie VHS	-	-	1	1	0,4	0,4
Table pour télévision et magnétoscope	-	-	1	1	0,2	0,2
Bureaux	-	-	12	12	0,3	3,6
Tables pliantes	-	-	30	30	0,1	3,0
Chaises pliantes	-	-	60	60	0,03	1,80
Tableaux blancs (grands)	-	-	3	3	0,2	0,6
Petites tables	-	-	4	4	0,2	0,8
Total partiel	-	-	124	124		36,3
Fret à 15 %						5,4
Total, rubrique 13	-	-	124	124		41,7
14. Programmes de déminage	-	-	-	-		-
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	-	-	-	-		-
16. Fret aérien et de surface						
Transport du matériel appartenant aux contingents	-	-	-	-		920,0
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	-	-	-	-		135,0
Total, rubrique 16	-	-	-	-		1 055,0
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	-	-	-	-		-
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-		-
19. Contributions du personnel	-	-	-	-		-
Total, rubriques 1 à 19						7 493,5

^a Voir la section C (par. 33) de la présente annexe pour explications supplémentaires.

^b Voir la section C (par. 3) pour explications supplémentaires.

^c Voir la section C (par. 23) pour explications supplémentaires.

^d On trouvera le montant total des coûts effectifs de fret à la rubrique 9 g).

C. Explications supplémentaires

1. Période de transition, du 27 mars au 14 avril 1998

1. *Autres frais de voyage.* Afin que la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) puisse prendre le relais de la MISAB en bon ordre, conformément au paragraphe 11 de la résolution 1159 (1998) du Conseil de sécurité en date du 27 mars 1998, les déplacements suivants ont été prévus : voyage à Bangui de 20 militaires du Bureau du Conseiller militaire, au Siège, et de fonctionnaires des services de la logistique et des transmissions, soit au total 465 jours-homme, pour aider à mettre en place le quartier général militaire, les services administratifs et le réseau de transmissions (146 600 dollars) et le déploiement avancé de 20 officiers d'état-major au quartier général de la Force, soit 360 jours-homme (50 800 dollars). On a également prévu des voyages en vue de consultations politiques avec les gouvernements participant à la MISAB, pour un total de 25 jours-homme (10 500 dollars) et pour des missions d'évaluation technique et d'évaluation des besoins, pour un total de 41 jours-homme (24 900 dollars). Le montant total prévu au titre des dépenses de voyage s'élève à 182 000 dollars.

2. *Personnel civil international et local.* Un montant de 130 500 dollars est prévu, aux coûts salariaux standard de New York, pour couvrir les dépenses de personnel relatives à une petite équipe de fonctionnaires internationaux civils déployée au titre d'une mission préparatoire du Siège [traitements des fonctionnaires internationaux (21 700 dollars), dépenses communes de personnel y compris les frais de voyage à l'occasion du recrutement (100 300 dollars) et indemnité de subsistance (missions) (8 500 dollars)]. D'autre part, un montant de 5 200 dollars est prévu pour couvrir, d'une part, les traitements du personnel local, à raison de 150 jours-homme, sur la base du barème des traitements applicable dans la zone de la mission (4 200 dollars), et, d'autre part, les dépenses communes de personnel correspondantes (1 000 dollars).

2. Période initiale du mandat, du 15 avril au 30 juin 1998, et période suivante, du 1er juillet au 30 novembre 1998

3. *Contingents.* Le montant prévu pour les contingents tient compte du déploiement de 1 230 hommes au 15 avril 1998 et suppose que l'effectif autorisé de 1 350 hommes (tous grades confondus), soit atteint le 15 mai 1998. Les montants qui figurent dans la première colonne des annexes I et II permettent de couvrir le remboursement du coût des contingents et de verser des indemnités journalières correspondant à 3 278 mois-homme (100 000 jours-homme) pendant la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 6 750 mois-homme (206 600 jours-homme) pendant la période du 1er juillet au 30 novembre 1998. Le montant prévu à la rubrique Détente et loisirs correspond au taux de remboursement au titre du soutien autonome, fixé à 5 dollars par jour et par personne (voir le paragraphe 6 ci-dessous). D'autre part, un montant de 99 200 dollars est prévu pour verser des indemnités de permission au taux standard, soit 10,50 dollars par personne et par jour, à raison de sept jours pour les six premiers mois de service. Un montant de 902 000 dollars est prévu pour le déploiement des contingents, sur la base du coût intégral; il couvre les lettres d'attribution (830 000 dollars) et l'affrètement d'avions de compagnies privées (72 000 dollars). Une contribution volontaire par laquelle le Gouvernement français compte participer aux frais de déploiement figure à la rubrique 21 (Contributions volontaires en nature budgétisées) de l'annexe I du présent rapport, pour un montant de 407 200 dollars (2,5 millions de francs français), ce qui ramène à 494 800 dollars le montant net des dépenses prévues à cette rubrique. Vu la courte durée du mandat actuel de la Mission, aucun montant n'a été prévu pour le moment au titre de la relève des contingents.

4. *Rations.* Le montant prévu pour les rations et l'eau en bouteilles, calculé sur la base des coûts propres à la Mission indiqués à la section A de la présente annexe, correspond à un effectif de 350 militaires auquel on a ajouté, pour l'eau uniquement, 203 civils (179 membres du personnel international et local et 24 agents de police). Compte tenu de la température et de l'humidité élevées auxquelles il faut s'attendre pendant la saison des pluies, on a prévu, pour éviter les cas de coup de chaleur ou de déshydratation, de porter à 4,5 litres par personne et par jour la quantité d'eau en bouteilles distribuée à partir du 15 mai 1998. Les pays qui fournissent des contingents ayant demandé que les arrangements adoptés pour la MISAB en ce qui concerne l'alimentation des contingents soient maintenus, on a prévu des dépenses au titre des vivres et de l'eau à raison de 11,04 dollars par homme et par jour pour 1 000 hommes, soit 77 000 jours-homme pour la période se terminant le 30 juin 1998 (850 100 dollars) et 153 000 jours-homme pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 (1 689 100 dollars).

5. *Matériel appartenant aux contingents.* Compte tenu des négociations en cours avec les pays qui fournissent des contingents, le montant prévu à cette rubrique correspond à l'application par la MINURCA des nouvelles modalités de remboursement approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/222 du 11 avril 1996. Les dépenses relatives au matériel majeur ont été calculées sur la base du coût intégral en appliquant les taux standard de remboursement au titre de la location avec services, soit 1 171 600 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 1 955 500 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998. Ces montants tiennent compte de coefficients de 0,9 % pour le facteur contraintes du milieu et 1,7 % pour le facteur acte d'hostilité ou abandon forcé. La contribution volontaire budgétisée du Gouvernement français consistant à renoncer aux remboursements correspondant à la location sans services est estimée à 407 300 dollars pour la période allant jusqu'au 30 juin 1998, et à 814 500 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998, ce qui ramène les besoins de financement nets au titre de cette rubrique à 763 700 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 1 141 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998. La contribution volontaire figure à la rubrique 21 (Contributions volontaires en nature budgétisées) dans les annexes I et II. D'autre part, on a prévu pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 un montant de 104 000 dollars pour le marquage et la peinture, aux couleurs des Nations Unies, des véhicules et remorques appartenant aux contingents.

6. Les montants prévus au titre du soutien logistique autonome sont indiqués rubrique par rubrique dans le tableau ci-après.

Montants prévus au titre du soutien logistique autonome pour les périodes du 15 avril au 30 juin 1998 et du 1er juillet au 30 novembre 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>15 avril-30 juin</i>	<i>1er juillet-30 novembre</i>
Détente et loisirs	16,5	34,5
Services d'entretien (locaux et logements)	10,7	24,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués (logements et cantines)	106,9	226,0
Matériel de transmissions	143,1	310,0
Matériel de bureau	66,8	138,0
Matériel d'observation	2,7	5,5
Services contractuels (blanchissage et nettoyage)	70,0	147,0
Traitements et services médicaux	276,8	581,0

Rubrique	15 avril-30 juin	1er juillet-30 novembre
Fournitures électriques	19,2	43,0
Intendance et magasins	118,6	249,5
Total	831,3	1 758,5

Les montants qui figurent dans le tableau tiennent compte du retard intervenu dans le déploiement d'un des contingents.

7. Le Gouvernement français a proposé de ne pas appliquer le taux de remboursement standard des services médicaux au titre du soutien autonome (76,75 dollars par personne et par mois) et d'assurer pour tout le personnel civil international et tous les militaires de la MINURCA, au taux forfaitaire de 35 dollars par mois et par personne, les services médicaux et dentaires (moyens de soutien médical de niveau II) et la fourniture de consommables, de produits pharmaceutiques, de vaccins, de sang et de produits sanguins. L'écart entre le coût de ces prestations évalué au taux standard et leur prix de revient telles que fournies par le Gouvernement français est considéré comme une contribution volontaire en nature. Celle-ci est évaluée à 152 900 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 323 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998; elle figure à la rubrique 21 (Contributions volontaires en nature budgétisées) dans les annexes I et II du présent rapport (voir aussi le paragraphe 40 ci-dessous).

8. *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.* Les montants de 111 300 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et de 229 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 ont été calculés sur la base d'une dépense annuelle de 40 000 dollars appliquée, proportionnellement à la durée de chaque période budgétaire, à 1 % de l'effectif mensuel moyen des contingents et de la police civile.

9. *Police civile.* Le montant prévu a été calculé sur la base des taux propres à la Mission qui sont indiqués à la section A de la présente annexe, en supposant qu'un effectif de 24 membres de la police civile serait entièrement déployé à compter du 15 mai 1998. Les dépenses prévues s'élèvent à 208 200 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 461 500 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

10. *Traitements du personnel international et du personnel local.* Le montant prévu pour les traitements du personnel international a été calculé sur la base des coûts standard de 1998 à New York, et celui prévu pour les traitements du personnel local, sur la base du barème actuellement en vigueur dans la zone de la mission. Le montant des traitements des administrateurs a été corrigé pour tenir compte du fait que 40 % de ceux recrutés sur le plan international étaient considérés comme étant en affectation de mission et n'ayant donc pas droit à l'indemnité de poste. Pour la période du 15 avril au 30 juin 1998, les prévisions tiennent compte d'un abattement pour délais de recrutement de 15 % pour le personnel international et de 10 % pour le personnel local. Pour la période suivante, on a appliqué un taux de vacance de postes de 5 % dans les deux cas. Le projet de tableau d'effectifs est donné à l'annexe V.

11. Comme il est indiqué au paragraphe 4 de l'annexe du rapport du Secrétaire général en date du 23 février 1998 (S/1998/148), afin d'assurer la meilleure coordination possible, le coordonnateur résident des Nations Unies et représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement remplirait les fonctions de Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. En conséquence, les dépenses salariales correspondant à ce poste ne figurent pas dans le projet de budget de la Mission.

12. *Heures supplémentaires.* Le montant prévu à cette rubrique doit couvrir les besoins des périodes de pointe, dont on a supposé qu'ils s'élèveraient à 5 % du montant des traitements du personnel local.

13. *Indemnité de subsistance (missions).* Le montant prévu à cette rubrique a été calculé sur la base des coûts propres à la Mission indiqués dans la section A de la présente annexe, en tenant compte des taux de vacance de postes indiqués plus haut, au paragraphe 10. Les ressources nécessaires sont estimées à 826 000 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 1 903 500 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

14. *Autres frais de voyage.* Les montants prévus au titres des voyages et de l'indemnité de subsistance ont été calculés comme suit :

- a) Période initiale du mandat, du 15 avril au 30 juin 1998 (39 000 dollars) :
 - i) Voyages du Chef de mission et de hauts fonctionnaires se rendant au Siège de l'Organisation, à New York, pour des réunions d'information et des consultations politiques : 25 800 dollars (trois voyages de 10 jours, y compris les délais de route, à 8 600 dollars l'un);
 - ii) Voyage d'un spécialiste des questions politiques du Siège dans la zone de la mission : 7 300 dollars (un voyage de 15 jours, y compris les délais de route);
 - iii) Voyages dans la zone de la mission pour procéder à des consultations politiques ou pour régler des questions d'administration ou de logistique : 5 900 dollars (trois voyages de cinq jours chacun).
- b) Période suivante, du 1er juillet au 30 novembre 1998 (95 500 dollars) :
 - i) Voyages du Chef de mission et de hauts fonctionnaires se rendant au Siège de l'Organisation, à New York, pour des réunions d'information et des consultations politiques : 34 400 dollars (quatre voyages de 10 jours, y compris les délais de route, à 8 600 dollars l'un);
 - ii) Voyages dans la zone de la mission pour procéder à des consultations politiques ou pour régler des questions d'administration ou de logistique : 12 100 dollars (six voyages de cinq jours chacun);
 - iii) Voyages des auditeurs internes : 16 000 dollars (deux auditeurs pendant 21 jours, soit 8 000 dollars chacun);
 - iv) Tournée d'inspection médicale : 6 600 dollars (un médecin militaire pendant 10 jours);
 - v) Voyages d'assistance logistique, y compris ceux liés à la mise en oeuvre du Système de contrôle des avoirs sur le terrain : 26 400 dollars (quatre spécialistes de la logistique pendant 10 jours chacun, à 6 600 dollars par voyage).

15. *Personnel fourni par des gouvernements.* Le montant prévu à cette rubrique est destiné à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des équipes pour l'aide à la formation (11 formateurs) mis à la disposition de l'Organisation par le Gouvernement canadien pour réaliser des programmes de formation sur les activités de maintien de la paix de l'ONU à l'intention des contingents précédemment affectés à la MISAB. Les ressources nécessaires sont estimées à 11 200 dollars (deux formateurs pendant sept jours chacun) pour la période se terminant le 30 juin 1998 et 51 500 dollars (neuf formateurs pendant sept jours chacun) pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

16. *Location de locaux.* Le montant estimatif des ressources nécessaires à cette rubrique tient compte de ce que le Gouvernement centrafricain est convenu de mettre gracieusement à la disposition de la MINURCA des locaux à usage de bureaux et de logements. Le siège de la composante civile, l'état-major de la force, les quartiers de certains contingents (330

hommes), l'infirmierie et les entrepôts seraient situés dans le camp Beal, mis à disposition par le Gouvernement. Le camp M'poko accueillera les bureaux des services administratifs civils et les quartiers d'une partie des contingents (335 hommes). Le reste du personnel militaire (685 hommes) sera logé dans neuf lieux différents situés dans la capitale (Bangui). Les montants prévus, calculés en appliquant les taux propres à la Mission qui sont indiqués à la section A de la présente annexe, s'élèvent à 61 000 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 112 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

17. *Aménagement et rénovation des locaux.* Le montant de 697 500 dollars indiqué à la section B de la présente annexe est prévu pour permettre de rénover et de moderniser les locaux en vue de les mettre en conformité avec les normes de l'ONU. Sur ce montant, 70 000 dollars correspondent au coût estimatif de la remise en état de l'infrastructure du camp Beal, qui a été gravement endommagé par un ouragan début avril 1998.

18. *Fournitures d'entretien.* Sur la base des taux propres à la Mission indiqués dans la section A de la présente annexe, les montants à prévoir pour les fournitures d'entretien sont estimés à 22 500 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 45 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

19. *Services d'entretien.* Le montant prévu à cette rubrique a été calculé sur la base des taux propres à la Mission indiqués à la section A de la présente annexe. En outre, comme il a été noté plus haut au paragraphe 6, on a prévu de rembourser aux pays fournissant des contingents, au titre du soutien autonome, de petits travaux de construction, d'entretien et de réparation. Au total, les sommes à prévoir à cette rubrique s'élèvent à 33 200 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 69 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

20. *Éclairage, chauffage, énergie et eau.* On a calculé le montant prévu sur la base des tarifs actuels et de l'évolution passée de la consommation de la MISAB, et en supposant une consommation moyenne de 7 500 litres d'essence diesel par jour pour les groupes électrogènes, à 0,3535 dollar le litre. Les moyens de secours pour la production d'électricité sont nécessaires pour assurer l'alimentation des logements, des bureaux, des locaux du génie et des ateliers de la Mission (on estime qu'à Bangui on peut compter à 65 % sur le système de distribution d'électricité). Les besoins sont estimés à 286 500 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 573 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

21. *Construction de locaux/bâtiments préfabriqués.* Comme il est indiqué à la section B de la présente annexe, un montant de 11 300 dollars est prévu pour l'expédition d'unités d'entreposage à parois souples disponibles dans les stocks. D'autre part, comme il est indiqué plus haut au paragraphe 6, il est prévu de rembourser aux pays fournissant des contingents, au titre du soutien autonome, les dépenses, évaluées aux taux en vigueur, relatives à certains locaux à usage de logements ou de cuisines et à du matériel y afférent. Les ressources nécessaires sont estimées à 118 200 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 226 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

22. *Remise en état des infrastructures.* Des dépenses non renouvelables sont prévues pour l'amélioration des routes donnant accès au quartier général de la Mission (10 000 dollars) et pour l'entretien de l'aire de stationnement pour aéronefs louée par l'ONU et de ses voies d'accès, aux taux indiqués dans la section A de la présente annexe. Les dépenses totales sont estimées à 20 000 dollars pour chacune des deux périodes considérées.

23. *Achat de véhicules.* Vu qu'on ne trouve pas de véhicules à louer dans la zone de la mission et compte tenu des délais d'achat, on a prévu, pour répondre aux besoins opérationnels de la Mission pendant la période initiale, de consacrer 507 300 dollars au transport de 83 véhicules, dont 20 véhicules de réserve, provenant de la Mission

d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) (2 berlines) et l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) (1 berline, 40 véhicules utilitaires légers, 25 fourgonnettes et 15 minibus). Les véhicules provenant de la MONUA et de l'ATNUSO datent de 1993-1994 et ont en moyenne 120 000 kilomètres au compteur, ce qui dépasse le kilométrage normalement requis pour qu'ils soient passés par profits et pertes. Aussi les 20 véhicules de réserve seraient-ils nécessaires pour permettre de disposer en permanence de 90 % du parc. Tous les véhicules usagés seraient passés par profits et pertes à l'arrivée des véhicules de remplacement, prévue le 1er octobre 1998 au plus tard. En conséquence, un montant de 1 183 300 dollars, y compris les frais de transport, est prévu pour l'achat des véhicules énumérés dans la section B de la présente annexe. Le parc de véhicules qu'il est proposé d'affecter à la MINURCA est présenté à l'annexe VI; il correspond à un ratio d'un véhicule pour passagers pour 2,5 membres du personnel civil international.

24. *Location de véhicules.* Le plan des opérations de la composante militaire de la Mission prévoit 30 véhicules blindés à roues de transport de troupes. Les pays qui fournissent des contingents ayant indiqué qu'ils ne disposaient pas des véhicules voulus dans leurs propres stocks de matériel militaire, il est prévu de louer à des entreprises privées 30 véhicules blindés de transport de troupes à compter du 1er juin 1998, à 7 500 dollars par véhicule et par mois y compris les frais d'entretien et les pièces de rechange. Les dépenses correspondantes sont estimées à 225 000 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 1 125 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

25. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Les montants prévus à cette rubrique – 78 800 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 157 500 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 – correspondent au coût standard de 500 dollars par mois appliqué à 63 véhicules (les véhicules de réserve étant exclus de ce calcul).

26. *Carburants et lubrifiants.* On a appliqué les taux propres à la Mission indiqués dans la section A de la présente annexe. Les dépenses prévues s'élèvent à 235 000 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 470 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

27. *Assurance (des véhicules).* Comme on le voit en détail dans la section A de la présente annexe, les montants prévus à cette rubrique ont été calculés sur la base du barème de la police mondiale d'assurance responsabilité en vigueur depuis le 1er juillet 1997. Les dépenses sont estimées à 9 100 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 49 500 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

28. *Opérations aériennes.* La composition proposée de la flotte de la Mission est la suivante : deux hélicoptères polyvalents de moyen tonnage pour les activités de soutien logistique et les évacuations sanitaires, un gros avion de transport de marchandises ou de passagers pour les vols de ravitaillement, y compris à l'extérieur de la zone de la mission, et un petit avion de liaison pouvant également servir en cas d'évacuation sanitaire ou d'évacuation sanitaire primaire vers des hôpitaux des pays voisins. La République centrafricaine étant un pays sans littoral, et compte tenu de la mauvaise qualité du réseau routier et de la grande pénurie de moyens de transport terrestres, une part importante du soutien logistique de la Mission arriverait par le port maritime le plus proche, Douala (Cameroun), et serait acheminé par avion jusqu'à Bangui. Pour que la Mission puisse exécuter son mandat, il est donc indispensable qu'elle dispose de moyens aériens suffisants. Les montants prévus à cette rubrique ont été calculés sur la base des taux propres à la Mission indiqués dans la section A de la présente annexe, et ils tiennent compte des dépenses non renouvelables de déploiement et de retrait et de peinture ou de préparation qui figurent dans la section B de la présente annexe. Les arrangements contractuels régissant

l'affrètement de longue durée des avions prendraient effet le 1er mai 1998 pour les avions et le 1er juin et le 1er juillet, respectivement, pour le premier et le deuxième hélicoptère.

29. *Hélicoptères.* Les dépenses sont estimées comme suit pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 : 68 000 dollars pour les frais de location ou d'affrètement, 17 700 dollars pour les carburants et lubrifiants, 160 000 dollars pour les dépenses relatives au déploiement et au retrait, 20 000 dollars pour la peinture et la préparation et 200 dollars pour l'assurance responsabilité. Pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998, on a prévu 680 000 dollars pour les frais de location ou d'affrètement, 177 000 dollars pour les carburants et lubrifiants et 1 500 dollars pour l'assurance.

30. *Avions.* Les dépenses sont estimées comme suit pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 : 663 000 dollars pour les frais de location ou d'affrètement, 174 600 dollars pour les carburants et lubrifiants, 67 000 dollars pour les dépenses relatives au déploiement et au retrait, 500 dollars pour la peinture et la préparation et 1 000 dollars pour l'assurance responsabilité. Pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998, on a prévu 1 657 500 dollars pour les frais de location ou d'affrètement, 436 500 dollars pour les carburants et lubrifiants et 2 500 dollars pour l'assurance.

31. *Indemnité de subsistance des équipages.* Les montants prévus couvrent les repas et l'indemnité de logement à payer à l'équipage du gros avion de transport lors des vols de ravitaillement vers des destinations situées en Europe ou en Afrique, calculés aux taux indiqués dans la section A de la présente annexe. Ils couvrent également le coût des repas, du logement et du transport de tous les équipages dans la zone de la mission. Ils s'élèvent à 126 800 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 436 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

32. *Autres dépenses (opérations aériennes).* Il s'agit à cette rubrique des droits d'atterrissage et manutention au sol à régler dans des aéroports d'Europe et d'Afrique aux taux indiqués dans la section A de la présente annexe. Les dépenses prévues s'élèvent à 20 000 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 (11 vols) et 22 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 (22 vols).

33. *Achat de matériel.* Comme il est indiqué dans la section B de la présente annexe, on ferait appel autant que possible aux stocks de matériel disponibles et aux lots d'équipement de départ pour les missions constitués à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Conformément à ce que proposait le Secrétaire général dans son rapport du 21 mai 1997 sur le financement de la Base (A/51/905, par. 20), la totalité du coût de remplacement du matériel livré sous forme de lots d'équipement de départ sera imputé au budget de la Mission. Ce mécanisme de reconstitution serait conforme au principe, proposé dans le rapport, selon lequel la Base devrait s'autofinancer, ce qui lui permettrait de maintenir en permanence sa capacité de fournir des lots d'équipement de départ. À cet égard, on se rappellera que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué, dans son rapport du 30 septembre 1997 (A/52/407, par. 5), qu'il ne voyait pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant le financement de la Base. Le montant total à prévoir pour reconstituer les stocks après livraison des lots d'équipement de départ s'élève à 528 000 dollars, y compris les frais de transport calculés au taux standard (15 % de la valeur du matériel), se décomposant comme suit: matériel de transmissions, d'atelier et d'essai, 262 800 dollars; matériel de bureau, 56 900 dollars, matériel informatique, 208 300 dollars. Comme il est expliqué plus en détail dans la section B de la présente annexe, il est également prévu d'acheter du matériel qui ne fait pas partie des lots d'équipement de départ et qui n'est pas disponible dans les stocks.

34. *Opérations navales.* Les montants prévus à cette rubrique concernent l'achat de carburant pour les cinq patrouilleurs motorisés, compte tenu des consommations indiquées

dans la section A de la présente annexe. Ils s'élèvent à 500 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et 1 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

35. *Transmissions.* Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses non renouvelables indiquées dans la section B de la présente annexe et les dépenses renouvelables indiquées plus haut, au paragraphe 6, au titre du remboursement aux pays qui fournissent des contingents du coût du matériel de transmissions dont ils équipent ces derniers dans le cadre d'arrangements de soutien logistique autonome. Les dépenses prévues au titre du matériel de transmissions sont estimées à 1 158 000 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 310 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998. Sur la base des paramètres budgétaires propres à la Mission indiqués dans la section A de la présente annexe, les dépenses prévues au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien du matériel appartenant à l'ONU sont estimées à 44 800 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 89 500 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998, et le coût des communications par réseaux commerciaux est estimé à 86 300 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 172 500 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

36. *Matériel divers.* On trouvera des informations sur les achats de matériel proposés dans la section B de la présente annexe et sur les équipements de départ au paragraphe 33 ci-dessus. Le montant prévu au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien est calculé sur la base du taux standard de 7,5 % de la valeur totale du matériel (10 300 dollars), sauf dans le cas des groupes électrogènes, pour lesquels on a prévu un montant de 16 500 dollars par mois. En outre, ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 6, des ressources ont été prévues pour rembourser aux pays qui fournissent des contingents, aux taux standard au titre du soutien logistique autonome, le coût du matériel de bureau et d'observation.

37. *Vérification des comptes.* Le montant de 59 500 dollars prévu à cette rubrique permettra de couvrir le coût de la vérification externe des comptes de la MINURCA.

38. *Services contractuels.* Le montant prévu à cette rubrique a été calculé sur la base d'un coût estimatif de 24 200 dollars par mois et correspond au coût des services de restauration, de collecte et d'élimination des déchets, d'évacuation des eaux usées, de nettoyage des locaux, de dératisation et de lutte antiparasitaires, de lutte contre les termites, d'éradication des moustiques et d'entretien des terrains. En outre, ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 6, des ressources sont prévues pour rembourser aux pays qui fournissent des contingents, aux taux définis dans le cadre des arrangements de soutien autonome, le coût des services de blanchisserie et de nettoyage à sec. Le montant total des dépenses prévues est estimé à 130 500 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 268 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

39. *Services informatiques.* Le montant de 2 500 dollars correspondant à la période du 15 avril au 30 juin 1998 et celui de 5 000 dollars correspondant à la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 ont été calculés sur la base d'un coût estimatif de 1 000 dollars par mois et doivent permettre de couvrir le coût de la mise à niveau des logiciels et des licences d'utilisation.

40. *Traitements et services médicaux.* Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais d'hospitalisation des urgences et de transfert vers des installations médicales extérieures, pour un coût estimatif de 6 000 dollars par mois. En outre, ainsi qu'il est indiqué plus haut aux paragraphes 6 et 7, des ressources sont prévues, sur la base du coût intégral, pour le remboursement des fournitures et services médicaux, aux taux standard au titre du soutien logistique autonome, pour tout le personnel militaire et tout le personnel civil international. Sur la base du coût intégral, le montant total des ressources à prévoir est estimé à 291 800 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 611 000 dollars

pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998. Le montant net nécessaire est estimé à 138 900 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 288 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

41. *Demandes d'indemnisation et règlements.* Le montant de 5 000 dollars correspondant à la période du 15 avril au 30 juin 1998 et celui de 10 000 dollars correspondant à la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 ont été calculés sur la base d'un coût estimatif de 2 000 dollars par mois.

42. *Dépenses de représentation.* Le montant de 1 000 dollars correspondant à la période du 15 avril au 30 juin 1998 et celui de 2 000 dollars correspondant à la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 ont été calculés sur la base d'un coût estimatif de 400 dollars par mois.

43. *Autres services divers.* Le montant de 5 000 dollars prévu pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et celui de 10 000 dollars prévu pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 ont été calculés sur la base d'un coût estimatif de 2 000 dollars par mois et couvrent les frais bancaires, les honoraires d'avocat et autres services divers pour lesquels il n'est pas prévu de ressources ailleurs.

44. *Fournitures diverses.* Le montant prévu à cette rubrique au titre des articles de papeterie et fournitures de bureau, fournitures sanitaires et articles de nettoyage, abonnements, fournitures pour la défense des périmètres, cartes opérationnelles et autres fournitures diverses a été calculé sur la base des taux estimatifs de consommation mensuelle indiqués dans la section A de la présente annexe. Les ressources prévues pour couvrir les dépenses non renouvelables se rapportant à l'expédition d'accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants sont indiquées dans la section B de la présente annexe.

45. *Fournitures électriques.* Le montant prévu au titre des fournitures électriques diverses pour le matériel appartenant à l'ONU a été calculé sur la base des taux de consommation mensuelle indiqués dans la section A de la présente annexe. En outre, ainsi qu'il est indiqué plus haut, au paragraphe 6, des ressources ont également été prévues pour rembourser les dépenses des pays fournissant des contingents aux taux standard au titre du soutien autonome. Le montant total des ressources nécessaires à cette rubrique est estimé à 21 700 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 48 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

46. *Autres fournitures diverses.* Le montant de 8 800 dollars correspondant à la période du 15 avril au 30 juin 1998 et celui de 17 500 dollars correspondant à la période du 1er juillet au 30 novembre 1998 ont été calculés sur la base des taux estimatifs de consommation mensuelle indiqués dans la section A de la présente annexe et doivent permettre de couvrir le coût des autres fournitures diverses pour lesquelles il n'est pas prévu de ressources ailleurs.

47. *Intendance et magasins.* Ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 6, des ressources ont été prévues pour rembourser aux pays fournissant des contingents, aux taux standard au titre du soutien logistique autonome, le coût du mobilier et des articles de literie. Le montant prévu s'élève à 118 600 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 249 500 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

48. *Programmes d'information.* Le pays ne disposant pas d'une infrastructure fiable, le Groupe de l'information de la Mission préparera et diffusera des informations sur les activités de l'ONU et les principaux faits nouveaux en République centrafricaine. La Mission lancera également un programme de radiodiffusion de l'ONU pour promouvoir la réconciliation nationale et faire connaître les objectifs de la Mission, et diffusera notamment des informations sur le processus électoral. Les dépenses prévues à cette rubrique ont été calculées sur la base des coûts estimatifs mensuels indiqués dans la section A de la présente annexe et comprennent des dépenses non renouvelables au titre des frais de transport de

l'émetteur prélevé sur les stocks disponibles. Le montant total des dépenses prévues est estimé à 8 800 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 13 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

49. *Programmes de formation.* Des ressources sont prévues aux fins de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes de formation d'instructeurs pour la police et la gendarmerie nationales. Les dépenses prévues calculées sur la base des projections des coûts mensuels figurant dans la section A de la présente annexe et comprenant les dépenses non renouvelables au titre de l'aménagement de salles de classe et du matériel de formation indiquées dans la section B, s'élèvent à 43 500 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 3 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

50. *Fret aérien et de surface.* Un montant de 920 000 dollars est prévu pour le transport du matériel appartenant aux contingents jusqu'à la zone de la mission. Les ressources nécessaires au titre du transport de véhicules, de matériel de transmissions et de matériels divers appartenant à l'ONU ont été inscrits aux rubriques budgétaires appropriées. Les dépenses prévues à la Rubrique «Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées» comprennent par conséquent les dépenses renouvelables non prévues ailleurs correspondant aux frais de transport divers, frais d'acheminement des expéditions et frais de dédouanement, soit 15 000 dollars ainsi qu'il est indiqué dans la section A de la présente annexe. En outre, un montant de 135 000 dollars est prévu pour le déploiement de véhicules blindés de transport des troupes loués sur le marché. Le montant total des ressources nécessaires au titre du fret aérien et de surface est estimé à 1 092 500 dollars pour la période du 15 avril au 30 juin 1998 et à 75 000 dollars pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1998.

51. *Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.* Aucun montant n'a été prévu à cette rubrique, le budget de la Base de soutien logistique ayant été présenté séparément à l'Assemblée générale.

52. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Aucun montant n'a été prévu à cette rubrique, le budget du compte d'appui ayant été présenté séparément à l'Assemblée générale.

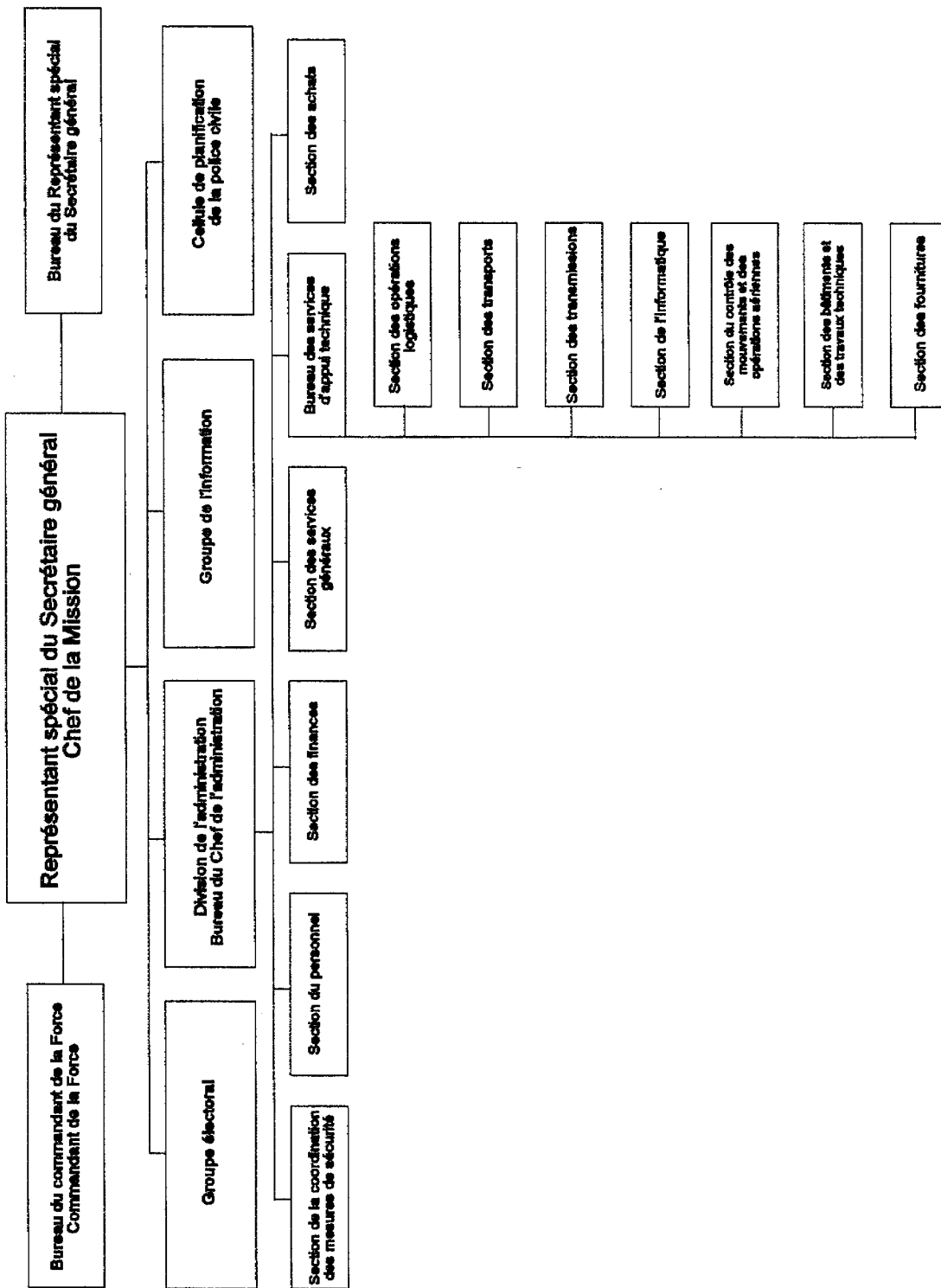
53. *Contributions du personnel.* Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 2 b) du budget sont exprimées en montants nets. Le montant prévu à la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire à la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

54. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué à la rubrique 19 est inscrit à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la MINURCA.

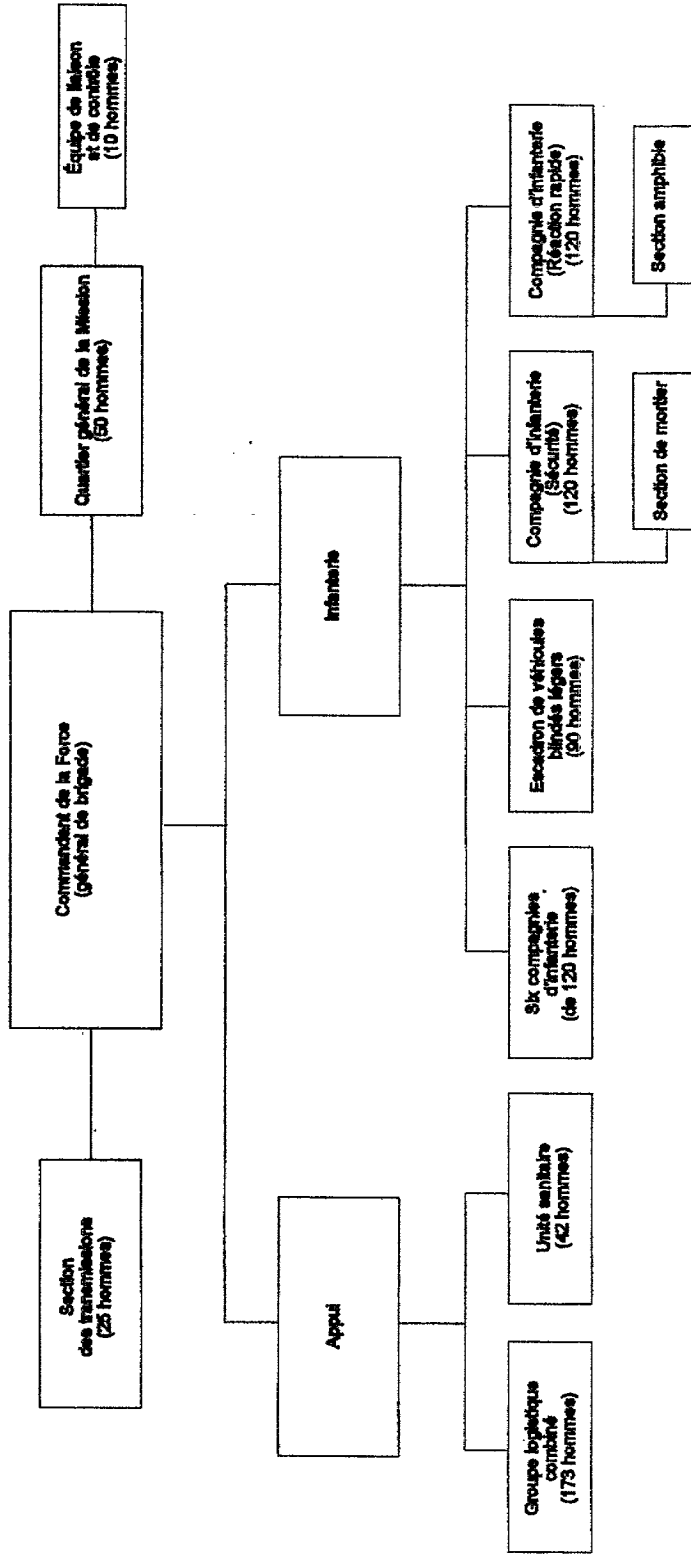
Annexe IV

Organigrammes

A. Composante civile



B. Composante militaire



Annexe V

Tableau d'effectifs proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Total person- nel inter- national	Agents locaux	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	-	-	1	3	2	2	-	9	-	4	-	4	13	3	16
Groupe électoral	-	-	-	-	1	1	1	-	3	-	3	-	3	6	5	11
Groupe de l'information	-	-	-	-	-	1	1	-	2	1	1	-	2	4	3	7
Bureau du commandant de la Force	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1	-	1	2	3	5
Cellule de planification de la police civile	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	1	2	7	9
Total partiel	1	-	-	2	5	4	4	-	16	1	10	-	11	27	21	48
Division de l'administration																
Bureau du Chef de l'administration	-	-	-	1	-	1	1	-	3	1	2	-	3	6	2	8
Section de la coordination des mesures de sécurité	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	3	4	5	2	7
Section du personnel	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2	1	-	3	4	2	6
Section des finances	-	-	-	-	-	1	1	-	2	3	1	-	4	6	3	9
Section des services généraux	-	-	-	-	-	1	1	-	2	3	1	-	4	6	6	12
Section des achats	-	-	-	-	-	1	1	-	2	3	1	-	4	6	4	10
Total partiel	-	-	-	1	-	5	5	-	11	12	7	3	22	33	19	52
Bureau des services d'appui technique	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	1	-	2	3	2	5
Section des opérations logistiques	-	-	-	-	-	1	1	-	2	3	2	-	5	7	2	9
Section des transports	-	-	-	-	-	-	1	-	1	6	2	-	8	9	9	18
Section des transmissions	-	-	-	-	-	-	1	-	1	4	2	-	6	7	4	11
Section de l'informatique	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	2	3	3	6
Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes	-	-	-	-	-	-	1	-	1	2	1	-	3	4	4	8
Section des bâtiments et des travaux techniques	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	2	-	8	9	8	17
Section des fournitures	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	4	1	5
Total partiel	-	-	-	-	1	2	5	1	9	24	13	-	37	46	33	79
Total	1	-	-	3	6	11	14	1	36	37	30	3	70	106	73	179

Annexe VI

Parc automobile

	<i>Berlines lourdes</i>	<i>Jeeps légères 4 x 4</i>	<i>Fourgonnettes (double cabine)</i>	<i>Autocars légers/minibus</i>	Total
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	4	–	–	5
Groupe électoral	–	2	–	–	2
Groupe de l'information	–	1	–	–	1
Bureau du Commandant de la Force	1	1	–	–	2
Cellule de planification de la police civile	–	12	–	–	12
Total partiel	2	20	–	–	22
Division de l'administration					
Bureau du Chef de l'administration	1	1	–	–	2
Section de la coordination des mesures de sécurité	–	1	–	–	1
Section du personnel	–	1	–	–	1
Section des finances	–	1	–	–	1
Section des services généraux	–	1	–	–	1
Section des achats	–	1	–	–	1
Total partiel	1	6	–	–	7
Bureau des services d'appui technique	–	1	–	–	1
Section des opérations logistiques	–	1	1	–	2
Section des transports	–	6	16	15	37
Section des transmissions	–	1	1	–	2
Section de l'informatique	–	1	–	–	1
Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes	–	1	2	–	3
Section des bâtiments et des travaux techniques	–	2	4	–	6
Section des fournitures	–	1	1	–	2
Total partiel	–	14	25	15	54
Total	3	40	25	15	83^a

^a Y compris 20 véhicules de réserve.

Annexe VII

Contributions volontaires et contributions à des fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

A. Contributions volontaires

<i>Gouvernement</i>	<i>Contributions</i>	<i>Valeur estimative</i>	
		<i>27 mars- 30 juin 1998</i>	<i>1er juillet- 30 novembre 1998</i>
1.	Contributions en espèces	-	-
2.	Contributions en nature		
	France		
	Transport aérien de contingents militaires	407 200	-
	Fourniture de matériel militaire	407 300	814 500
	Fourniture de services médicaux	152 900	323 000
	Total	967 400	1 137 500

B. Fonds d'affectation spéciale

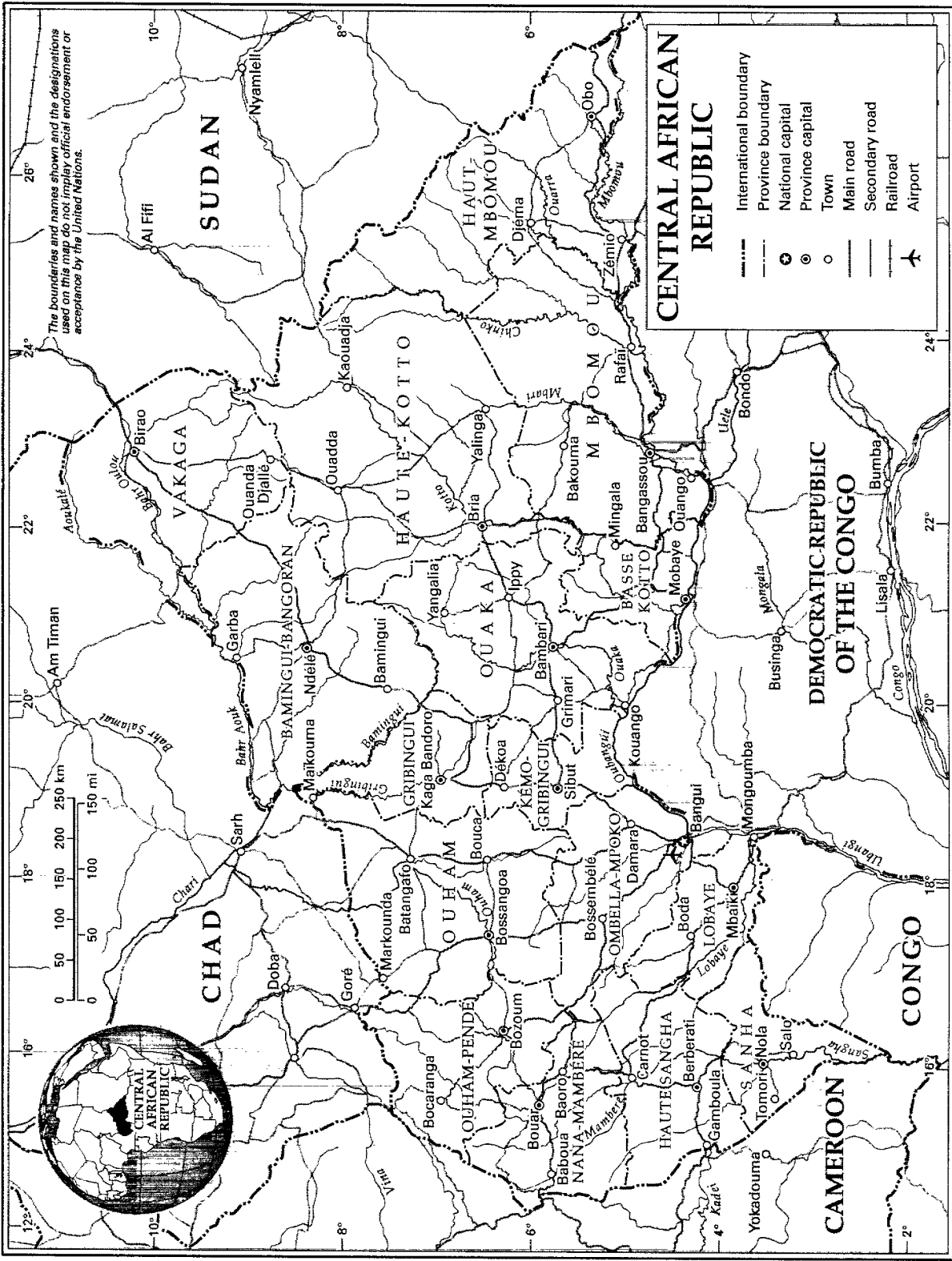
	<i>Montant reçu</i>	<i>Montant annoncé</i>
Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine		
Contributions		

Annexe VIII

Définition d'emploi

Spécialiste de la sécurité aérienne (P-3). Sous la supervision du Chef de l'administration, le titulaire de ce poste est chargé des tâches ci-après :

- a) Donner des avis sur toutes les questions ayant trait à la sécurité aérienne et proposer des mesures correctives pour éviter d'éventuels accidents;
- b) Assurer un contrôle adéquat de tout le matériel et de tous les appareils utilisés dans le cadre de la mission pour repérer les problèmes susceptibles de nuire à la sécurité;
- c) Évaluer, du point de vue de la sécurité aérienne, tous les éléments de la Mission touchant les services aériens;
- d) Inspecter tous les avions mis à la disposition de la Mission au titre de contrats d'affrètement à court terme et à long terme et de lettres d'attribution;
- e) Établir des rapports d'évaluation de la qualité des fournisseurs pour les accords d'affrètement à long terme et à court terme;
- f) Identifier et examiner les domaines (opérations, communications, entretien, services, administration et installations) dans lesquels les services aériens ne répondent pas aux normes dans toute la zone de la mission;
- g) Tenir un registre des accidents, incidents, actes d'hostilité et quasi-collisions;
- h) Coordonner les activités de sensibilisation et de publicité concernant les questions de sécurité et les activités d'éducation et de diffusion de l'information;
- i) Organiser des réunions d'information à l'intention de tout le personnel nouvellement affecté à la mission sur les questions concernant la gestion et l'administration de la sécurité aérienne.



Department of Public Information
Cartographic Section

Map No. 4048 UNITED NATIONS
April 1995